Paul-Richard DEBLENNE

Mission lyonnaise

CONTRIBUTION À L'ETHNOLOGIE

des races autochtones de la Chine méridionale et occidentale

Mission lyonnaise Contribution à l'ethnologie

à partir de :

CONTRIBUTION À L'ETHNOLOGIE DES RACES AUTOCHTONES DE LA CHINE MÉRIDIONALE ET OCCIDENTALE

par le docteur Paul-Richard DEBLENNE (1853-19xx) membre de la Mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine, 1895-1897

inclus dans <u>La Mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine</u> 1895-1897. A. Rey et Cie, imprimeurs-éditeurs, Lyon, 1898, pages 347-386.

L'ouvrage est disponible en mode image sur le site <u>archive.org</u>.

Édition en mode texte par Pierre Palpant www.chineancienne.fr juillet 2016

Contribution à l'ethnologie

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE 1



Les indigènes *non chinois* de la Chine méridionale et occidentale présentent entre eux un certain nombre de points ethniques communs. D'après leur plus ou moins d'affinité, nous les avons divisés en trois groupes ²:

Premier groupe.— Miao-kia (Mans du Tonkin septentrional), dont font partie les Yao-jen et les Ké-lao, desquels se rapprochent les Long-kia.

Deuxième groupe. — Thais (Thos du Haut-Tonkin), qui comprennent les tribus désignées sous le nom d'Y-kia ³ et de Tchong-kia, au Kouitcheou; de P'en-ti ou T'ou-jen, au Kouang-si; et de Pa-i (Chans, ou Shans des Anglais) au Yun-nan, dont les Po-la sont une branche.

Troisième groupe. — Sy-fan-Lolos (Khas du Laos), auxquels se rattachent les Man-kia (Man-tse).

Tous ces noms, Miao, Man, Y, etc., sont des mots chinois employés comme termes de mépris, par les Han-jen (hommes de la dynastie des Han; $_{\rm p.348}$ Chinois purs), aux hommes de races étrangères. Leur signification, assez vague, correspond à peu près à nos mots : barbares, sauvages, non civilisés.

La terminaison *tse* (fils de) est également une marque de mépris. Le mot *kia* est beaucoup plus acceptable.

¹ La contribution de M. le D^r Deblenne sera publiée plus tard *in extenso*. Nous avons dû nous contenter d'*extraits* pour ne pas dépasser les limites que la Chambre de Commerce s'était tracées pour sa publication.

Les mensurations crâniennes et les vocabulaires ont dû notamment être réservés.

² Il me paraît juste de rappeler que cette triple division a été signalée pour la première fois, à ma connaissance, par M. Bourne à la suite de son voyage dans le sud-ouest de la Chine en 1885-86 (*Parliamentary Papers*, C. 5371, 1888), en ce qui concerne la distinction entre les Miao, les Y-kia (que M. Bourne désigne sous le nom de Shans) et les Lolos. M. Bourne se basait sur des rapprochements de *vocabulaires*. Mais il était moins affirmatif et nécessairement moins complet que M. Deblenne.

³ Pour éviter toute confusion, nous rappellerons que nous employons, dans cette publication, indifféremment I'Y et I'I pour rendre le sens chinois correspondant. Ainsi ces Y-kia sont les mêmes que les I-kia du livre I^{er} , chap. VI des *Récits de voyages*.

Contribution à l'ethnologie

Ces autochtones sont répandus surtout dans les campagnes ; ils s'y réunissent en hameaux et petits villages. Les marchés, les gros centres, les villes sont habités par les Chinois, les métis de Chinois et d'aborigènes.

Les indigènes préchinois forment, encore aujourd'hui, des groupes compacts en quelques endroits, particulièrement les Lolos dans le sudouest du Se-tchouan (entre la vallée du Kien-tchan et le Yang-tsé), les Man-kia au nord-ouest de cette province et du Yun-nan, les Hé-Miao (Miao noirs) dans les régions de Houang-pin (est du Koui-tcheou) et de Ly-pin (sud-est de la même province, etc.). Les Y-kia résident au sud du Koui-tcheou let dans une bonne partie du Kouang-si.

Les Miao-kia occupent de préférence le sommet des montagnes ; les Lolos et les Man-kia affectionnent les hauts plateaux.

Certaines régions sont habitées simultanément par des indigènes préchinois non seulement de tribus, mais de groupes ethnographiques différents.

Les populations primitives delà Chine sont loin d'appartenir franchement à la race mongolique pure ; elles présentent un mélange des traits qui caractérisent cette grande branche des races humaines avec d'autres, qui appartiennent plus particulièrement aux races malayo-polynésienne et indoeuropéenne.

Une partie des Miao semble se rapprocher du type aryen dégénéré ; les Y-kia du Kouang-si paraissent avoir une plus forte quantité de sang altaïque ; chez les Lolos du Sud, un troisième facteur, l'élément océanien, se serait allié aux deux précédents dans des proportions plus considérables.

Contribution à l'ethnologie

Premier groupe. — MIAO-KIA



1° Miao proprement dits

« Les Miao-tse, ou plutôt Miao-kia, « hommes qui ont germé du sol 1 », d'après Morisson et Lockhart, habitaient autrefois les régions de la plaine, notamment les bords des lacs Tongting et Poy-ang. Graduellement refoulés par les colons chinois dans la région des montagnes, ces Nan-man, ou Barbares du Sud, ainsi qu'on les nommait jadis, se sont cantonnés pour la plupart dans le massif du Nan-ling et dans les vallées environnantes; forcément divisés par les plaines intermédiaires, ils ont dû se répartir en tribus nombreuses, dont les différences se sont accrues de siècle en siècle, et sous lesquelles il est difficile de reconnaître la parenté d'origine. Le Chou king _{p.349} (livre des Histoires) partage les Miao en trois groupes principaux: Blancs, Bleus et Rouges, dont il existe encore des représentants dans le Koui-tcheou méridional. 2

« Au commencement du XVIII^e siècle, les Miao-tse étaient répandus dans les provinces du Se-tchouan, du Koui-tcheou, du Hou-kouang (qui forme aujourd'hui les deux provinces de Hou-pé et de Hou-nan), du Kouang-si et sur la frontière de la province du Kouang-toung. ³

Depuis cette époque, ils ont été partie détruits, partie refoulés vers le sud et vers les points culminants des montagnes, où d'ailleurs ils semblent se plaire, et dont le climat leur paraît plus favorable que le milieu ambiant des terres basses. Ils occupent actuellement les sommets montagneux du Koui-tcheou, de l'est du Yun-nan, de l'ouest du Hou-nan,

¹ Expression inexacte d'après Terrien de Lacouperie.

² Élisée Reclus, *Géographie universelle*, livre VII : L'Asie Orientale, Paris, 1882.

³ J.-B. du Halde, *Description géographique, historique, chronologique, politique et physique de l'empire de la Chine et de la Tartarie chinoise*, Paris, 1735.

Contribution à l'ethnologie

de certaines parties du Kouang-si, du nord-est du Kouang-toung et du nord du Tonkin où on les désigne encore par le nom de Man. ¹

Le père Vial, missionnaire français au Yun-nan, rapporte que les Chinois disent : « Koui-tcheou, Yao-Miao tché ti ; Yun-nan, Y-Man tché tin », c'est-à-dire : « Le Koui-tcheou est la patrie des Yao et des Miao, le Yun-nan est la patrie des Y et des Man ». « Ces deux dernières dénominations, ajoute le père Vial, indiquent les Lolos : les Man sont les Lolos non soumis et les Y sont les Lolos soumis. ² »

Ainsi qu'il est indiqué plus haut, les termes Y et Man signifient « barbares ». Les Chinois désignent sous le nom de Y-kia une autre population préchinoise méridionale dont nous nous occuperons plus loin.

C'est donc surtout le Koui-tcheou qui, selon les Han-jen, est la pairie des Miao. Ceux-ci y seraient représentés, dit-on par une quarantaine de tribus inégalement réparties. Ils seraient assez nombreux en certains points du centre, de l'est, du sud, du sud-est et du sud-ouest de la province.

Les caractères différentiels qui ont servi aux Chinois à établir des distinctions entre les tribus Miao sont tirés le plus souvent de la couleur ou d'une autre particularité de leurs vêtements, quelquefois des lieux où elles vivent près de telle rivière, sur le sommet des hautes montagnes, dans les cavernes), ce qui, au point de vue ethnographique, ne saurait former la base d'une classification sérieuse ³.

^{1 «} Sous le nom général de Miao-sse, écrivait du Halde, sont compris divers peuples ; la plupart ne diffèrent entre eux qu'en certains usages et par quelque légère diversité dans la langue. Tels sont les Miao-sse du Se-tchouen, de l'ouest du Hou-quang et du nord du Koei-tcheou.

Cette remarque est vraie encore aujourd'hui pour une bonne partie des tribus miao.

² P. Vial, De la langue et de l'écriture indigènes au Yun-nan, Paris, 1890.

³ Parmi ces tribus, nous citerons, d'après le père Michel missionnaire à Koui-yang fou celles des Lao-Miao (vieux Miaos) ou Sen-Miao tse (Barbares pur sang); Hé-Miao (Miaos noirs), Pé-Miao (Miaos blancs); Tsin-Miao (Miaos verts); Houng-Miao (Miaos rouges), Ya-tsio-Miao (Miaos couleur de pie, blanc et noir), Houa-Miao (Miaos fleuris), Hoa-y-Miao (Miaos à habits fleuris), Ke-teou-Miao (Miaos à gros nœuds, coiffure), Pan-teou-Miao (Miaos à gros turban), Ouay-teou-Miao (Miaos à turban de travers), Choui-si-Miao (Miaos des eaux occidentales) Toung ou Tong-Miao (Miaos des cavernes), Kao-po-Miao (Miaos des hautes montagnes).

Voici, suivant le père Alphonse Schotter, missionnaire à Hin-y fou (sud-ouest du Kouitcheou) une esquisse de la localisation géographique des tribus Miao :

Contribution à l'ethnologie

 $_{\rm p.350}$ Au dire des missionnaires français, les Miao, particulièrement les Hé-Miao, qui habitent la région de Houang-pin (est du Koui-tcheou) sont très $_{\rm p.351}$ prolifiques (les familles miao noirs ont quelquefois sept, huit ou dix enfants) ; ils émigrent du côté du Hin-y fou. Il y a cent ans, il ne s'en trouvait pas une seule famille dans cette préfecture, où l'on en compte aujourd'hui plusieurs centaines.

Du Hin-y fou, un certain nombre se sont dirigés sur le Gan-chouen fou. On en voit à Gan-pin, à Yun-lin tcheou; ils y sont encore peu

- 1° La tribu des Hé-Miao, la plus remuante de toutes, réside dans les préfectures de Tchen-yuen, Ly-pin, à l'est du Koui-tcheou, etc. Au début du XVIII^e siècle les Miao-sse non soumis qui étaient vers Li-ping fou occupaient un espace de plus de quarante de nos lieues (du Halde).
- 2° Celle des Pé-Miao, répandue dans tout le Koui-tcheou, habiterait aussi le Miao-tchong, pays de Sin-tcheou au Kouang-si.
- 3 Les Tsin-Miao, plus grossiers peut-être et moins honnêtes que les Pé-Miao, se trouvent aux environs de Koui-yang fou, etc.
- 4° Les Houng-Miao sont à Tong-jen fou (est du Koui-tcheou), etc.
- 5° Les Houa-Miao résident dans le Gan-chouen fou, etc.
- 6° Les Long-Miao ou P'en-ty-Miao, au Tchen-fong-tcheou, etc.
- 7º Les Y-tse-Miao au Ouei-lin tcheou (ouest du Koui-tcheou), etc.
- 8° Les Yao-Miao au Pin-yué tcheou.
- 9° Les Yang-houang-Miao aux Tin-fan tcheou, Tou-yun fou, etc.
- 10° Les Tse-kiang-Miao au Ong-gan hien, etc.
- 11° Les Kieou-kou-Miao ont été massacrés sous la dynastie des Han, neuf individus exceptés.
- 12° Les Yang-pao-Miao se rencontrent au Tsen-y fou, au Long-tsuen hien, etc.
- 13° Les Sen-Miao et les Tong-Miao au Kouy-hoa tin (les derniers aussi au Ly-pin fou selon les Chinois). Nous avons vérifié l'exactitude de ce renseignement par nous-mêmes. Cf. *Récits de voyages*, livre III, chap. VII *in fine*.
- 14° et 15° Les Houa-teou-Miao chinoisés sont fixés au Che-tsien fou et les Yao-tsio-Miao, chinoisés aussi, au Tsen-y fou.
- 16° Les Ya-tse-Miao sont au Kou-tin hien. Ils ressemblent aux Tsin-Miao.
- 17º Les Tong-kia-Miao, chinoisés, habitent Ouey-lin-tcheou.
- 18° Les Sy-Miao, au Pin-yué tcheou.
- 19° Les Tong-Miao sont au Ma-ho tcheou, etc.
- 20° Les Tsin-t'eou et Hong-t'eou-Miao, chinoisés en partie, habitent le Tsen-y fou, d'autres ont émigré ailleurs.
- 21° Les Lou-ngué-tse qui résident au Kien-sy tcheou, les Tsay-kia-tse au Ta-tin fou, etc., et les Song-kia-tse au Koui-yang fou, etc., sont, dit-on, d'origine chinoise.
- 22° Les Mang-jen habitent Tan-kiang à l'est-sud-est du Koui-tcheou.
- 23° Les Ké-téou-Miao sont fixés au Li-po hien au sud est de la même province, etc.
- 24º Les Mou-lao (rats de bois)-Miao au Koui-tcheou aussi au sud-est du Koui-tcheou, etc.
- 25° Les Ky-jen qui ne sont peut-être point des Miao se trouvent au Pou-gan tcheou, sudouest du Koui tcheou. Les Ké-tong et les Tse-pa-Miao sont peut-être des Hoa-Miao.
- Dans la relation de son voyage d'exploration en Indo-Chine, Francis Garnier rapporte que dans les environs de Tchao-t'oung (Yun-nan N.-E.), il y a une tribu particulière de Miaotse que l'on nomme « Houan-Miao ».
- Les Yao-jen du Koui-tcheou, du Kouang-si et du Yun-nan semblent former une des branches de la famille miao. Les Pen-ty-Miao du Hin-y fou, pays habité jadis par les Yao-jen, disent comprendre particulièrement leur langue.
- Quant aux Long-Kia et aux Xe-lao ou Ké-lao qui sont maintenant peu nombreux et disséminés, leur langage aurait quelque similitude avec celui des Hé-Miao, mais en serait cependant différent.

Contribution à l'ethnologie

nombreux. Les Hé-Miao sont venus au Hin-y fou sous l'empereur Kiakin à la suite des soldats envoyés pour étouffer une rébellion des Y-kia. Ils y sont presque tous fermiers des Chinois, des indigènes (Y-kia), premiers possesseurs du sol, et aussi de quelques-uns des leurs, devenus maîtres d'une fortune plus ou moins considérable.

Les Tsin-Miao et les Pé-Miao, pauvres, timides, inconstants, émigrent souvent par crainte de malversations chinoises, ils se fixent (les Pé-Miao principalement) dans les vallons les plus retirés, dans les gorges les plus sauvages des montagnes.

Les Sen-Miao, du Koui-houa tin ¹, où ils occupent un pays assez restreint, de deux journées de marche environ (50 à 60 kilomètres) et d'une largeur à peu près égale, propriétaires des terres qu'ils occupent, sont sédentaires et très attachés à leurs champs, suivant le père Ménel, missionnaire à Koui-houa. Ils semblent nés pour vivre dans leurs affreuses montagnes. Ceux qui, par hasard, vont à Gan-chouen (1.500 m. d'altitude), dont la région assez montagneuse est, pour eux, un pays de plaine, paraissent tout dépaysés. Les autres Miao-kia, quoique non propriétaires du sol, pour la plupart, ne quittent point, en général, le pays où ils sont nés pour aller vivre ailleurs.

Dans le Koui-tcheou, il y a des Miao un peu partout disséminés, par hameaux ou petits villages fixés, de préférence, au sommet des montagnes, sur les plateaux élevés et éloignés des grands centres populeux; leurs maisons en paillottes sont assez étroites, basses et très primitives.

Dans le Koui-houa tin, les Sen-Miao habitent des hameaux de huit, dix, vingt familles.

¹ Je me permettrai de faire remarquer en passant, à propos de cette tribu miao, que la Mission lyonnaise représentée par M. le D^r Deblenne et moi a été la première à constater *de visu* une erreur qui figure encore sur la meilleure des cartes récentes de la Chine, celle de Bretschneider, à savoir que ces Sen-Miao habiteraient la frontière sudouest du Koui-tcheou et du Kouang-si, tandis que ces régions sont occupées en réalité par des tribus Y-kia. Cf. plus loin.

Contribution à l'ethnologie

Au Hin-y fou, les Pé, Tsin, voire Hé-Miao, vivent par familles ou petits hameaux de quatre, cinq, six familles, grossièrement construits ¹, mais les Hé-Miao du Tchen-yuen fou, du Ly-pin fou, etc., sont groupés par p.352 villages. Dans les pays de Sin-houang-pin tcheou, Tsin-pin hien, Che-pin hien, Ly-pin fou, Kou tcheou, dit le père Alphonse Schotter, on rencontre beaucoup de villages de Miao noirs. Parfois, pendant cinq ou six jours de marche, on ne voit que des Miao de cette tribu. Le gros village Hé-Miao de Ong-koué-long, à 50 lis (20 kilomètres) de Sin-houang-pin tcheou, renferme neuf cents familles. Beaucoup d'autres villages de Miao noirs sont habités par cinquante, soixante, soixante-dix à quatre-vingts familles ².

Physiquement, les Miao ne sont pas semblables aux Chinois. Parmi ceux que nous avons rencontrés, les Pé-Miao nous ont paru plutôt brachycéphales, les Hé-Miao, sous-brachycéphales, ceux de quelques autres tribus du centre, du sud et de l'ouest du Koui-tcheou, mésaticéphales. Les Tsin-Miao nous ont semblé se rapprocher davantage de la dolicocéphalie.

Les mensurations crâniennes que nous avons pu prendre sur des Miao sont trop peu nombreuses et ne sont peut-être pas d'une exactitude scientifique assez rigoureuse; nous ne nous baserons donc pas uniquement sur elles pour établir notre opinion. Nous ne donnons, d'ailleurs, ces impressions que comme des probabilités. Les Pé-Miao présentent parfois un certain degré de prognathisme et d'eurygnathisme. Malgré cela, la plupart des Miao ont souvent les yeux peu bridés à la commissure interne des paupières, d'une obliquité peu marquée. L'arcade sourcilière est assez nettement dessinée, le front est

¹ Cela provient, d'après le père Michel, de ce qu'ils cultivent des terres généralement peu fertiles et sont installés dans des vallons étroits qui ne comportent qu'un petit nombre d'occupants. Sauf les Hé (noirs), les Miao cultivent plutôt les terrains secs que les rizières.

² Il en est de même de la plupart des villages y-kia ou tchong-kia (indigènes des missionnaires). Au Tsé-hen tcheou (S.-O. du Koui-tcheou), les villages de Tche-long, Ta-yen, Yang-yeou, Na-he, etc., contiennent chacun plus de cent familles. Ceux de deux cents familles sont plus rares que chez les Pou-tse nommés aussi Han-jen (gens de la dynastie des Han) dont les femmes n'ont pas les pieds déformés par les bandelettes comme les autres Chinoises ; ce qui a fait donner aux femmes pou-tse le nom de « Chinoises à grands pieds ».

Contribution à l'ethnologie

bombé d'ordinaire. Le nez habituellement droit, non écrasé à la racine, présente des narines assez larges, mais non aplaties. Nous avons vu pourtant des Pé-Miao, peut-être métis, au nez écrasé, à la face aplatie du Mongol.

La bouche est un peu grande, mais les lèvres ne sont pas épaisses, ni relevées. Les dents sont blanches, régulièrement implantées dans les maxillaires, souvent presque verticales; le développement et la saillie des canines sont apparents. Le menton, arrondi, est assez proéminent. Les oreilles ne divergent pas trop de la tête. Les systèmes osseux et musculaire sont bien développés, les biceps, les muscles du mollet et les pectoraux font saillie sous la peau. Les doigts ne sont pas aussi effilés et moins recourbés en arrière que chez les Chinois. Les Miao, brunis par le soleil, ont souvent le teint plus foncé que les Chinois, mais quelquefois la coloration de leur peau est d'un blanc mat. Leur chevelure est assez épaisse. Ceux qui ne sont pas chinoises portent le chignon retenu sur la tête par une épingle en os, en bois ou en métal; leurs cheveux sont longs, assez gros et rudes en général.

_{p.353} De ceux que nous avons mesurés, le Hé-Miao du Hin-y fou, originaires du Houang-pin, et les deux de Tchen-yuen fou avaient une stature au-dessus de la moyenne. Les Hé-Miao sont plus grands peut-être et paraissent plus vigoureux que les Pé-Miao et que les Miao de la plupart des autres tribus.

Les femmes miao, généralement plus petites que les hommes, sont bien proportionnées ; leur face m'a paru assez souvent un peu plus plate et leur nez encore moins proéminent que celui des hommes.

Nous avons remarqué quelques Miao qui se rapprochent davantage de la race européenne. Un de ces hommes, rencontré au centre du Koui-tcheou (entre Gan-chouen fou et Koui-yang fou), avait le teint rosé, les yeux horizontaux à iris gris assez clair, les cheveux un peu ondulés, roux; il portait de la barbe de la même couleur, était bien découplé; sa taille était mieux dessinée, ses mouvements plus souples que ceux des Mongols. Malgré son costume chinois, nous pensâmes, de prime abord, reconnaître un Européen, mais nous nous aperçûmes

Contribution à l'ethnologie

ensuite de notre méprise. Dans un village de la même région, nous vîmes une jeune fille qui avait le visage ovale, les yeux fendus horizontalement, le nez assez proéminent à narines peu écartées, la bouche petite, le menton assez saillant, les cheveux châtain pas très foncé. Ce sont là, il est vrai, des exceptions.

D'autres Miao rappellent les Man du haut Tonkin, les Man-Méos entre autres, tels qu'ils sont décrits par nos collègues de la marine et de l'armée de terre qui y ont séjourné. Nous regrettons de ne pas posséder les éléments suffisants pour pouvoir élucider complètement la question de l'identité de ces races.

D'après ce que nous venons de dire, on comprend combien il est difficile de donner une description exacte d'un type miao se rapportant assez nettement à la moyenne de la race. Il faudrait pour cela une longue résidence dans le pays.

Le D^r Deblenne donne ensuite quelques détails sur les costumes, les réunions et fêtes des Miao-kia. Nous avons eu l'occasion d'en reproduire une partie dans les *Récits de voyages*, ou de donner des renseignements analogues ¹. Nous n'insistons donc pas.

Je n'ai pu, malheureusement, recueillir aucun renseignement physiologico-médical sur l'accouchement chez les femmes miao. Dans ces populations exclusivement agricoles, la réclusion de la femme, après la naissance d'un enfant, est d'ordinaire, et naturellement, bien moins sévère que chez les Chinoises. La jeune mère a hâte de montrer son nouveau-né à ses parents et de recevoir les félicitations de ses connaissances. Trois jours après la naissance de l'enfant, les parents se réunissent pour boire le vin en signe de réjouissance. Le nom patronymique de l'enfant est celui du père. De même que chez les Chinois, les Miao portent aussi toute leur vie le nom d'enfance qui leur est donné ensuite. Ils ne prennent des noms chinois que p.354 lorsqu'ils ont étudié ou qu'ils sont assez grands pour être appelés à faire ou à signer des écrits publics.

¹ Voir <u>livre I^{er}, chap. VI</u>, et <u>livre III, chap. II</u>.

Contribution à l'ethnologie

À l'âge d'un à deux ans, les parents sen-miao donnent un nom à l'enfant ; si cet enfant est un garçon, le nom qui lui est choisi est le plus souvent un nom de chien ou d'un autre animal. Quant aux petites filles, on les appelle ordinairement 1^{re}, 2^e, 3^e, etc., sœur. Chez les Annamites, il existe une coutume analogue. On désigne aussi les fillettes par des chiffres, seulement c'est la mère qui porte le numéro 1, la 1^{re} s'appelle fille 2^e, la seconde fille 3^e et ainsi de suite. Les Sen-Miao, comme d'ailleurs les paysans chinois, donnent un nom d'animal à leurs enfants mâles pour tromper le mauvais génie. Pensant que toutes les maladies proviennent de la malveillance du malin esprit, ils croient ainsi user de ruse, s'imaginent que le « diable » n'entendant nommer qu'un animal passera outre et ne viendra pas tracasser leur enfant. Lorsque celui-ci parviendra à l'âge de dix-huit ou vingt ans, on lui imposera un autre nom qui sera un nom chinois. On l'appellera, par exemple : Ciel, Bonheur, Perle, Pierre précieuse, etc.

L'infanticide qui, dit-on, dépeuple le bas Kouang-si, est à peu près inconnu chez les indigènes du Koui-tcheou et dans la partie du Kouang-si voisine de cette province. Le Miao aime ses enfants et en est aimé. Les fillettes ne sont point abandonnées par leurs parents ; elles sont bien vues et bien traitées par toute la famille. Les nombreux enfants idiots, sourds-muets, rachitiques, mal conformés (résultat de l'insalubrité du climat, dans le bas Koui-tcheou et le haut Kouang-si en particulier, de la non-observation des règles les plus élémentaires de l'hygiène, du sevrage trop précoce et de l'absence de toute médecine) qui existent dans les familles jusqu'à l'âge de vingt à trente ans le prouvent. Nous avons vu à Hin-y fou bon nombre de ces déshérités miao et y-kia, charitablement recueillis, employés à de petits travaux et nourris par le père Alphonse Schotter.

Si un Miao tombe malade, on fait venir le sorcier. Les parents donnent à manger au premier autant qu'il le désire et tout ce qu'il désire, même des fruits non encore parvenus à maturité; ils ne pensent pas qu'il y ait des aliments qu'un malade ne peut pas manger et ne croient pas que les remèdes puissent le guérir.

Contribution à l'ethnologie

Lorsqu'un individu est décédé, on l'inhume dans un terrain inculte de manière à ce que le devant du tombeau soit vis-à-vis de ses champs. Les Miao se figurent que le mort ou l'âme du mort protégera et fera prospérer les récoltes de la famille. L'enterrement proprement dit se fait sans grand bruit, mais il n'en est pas de même d'une autre cérémonie que les Miao font plus tard à une époque indéterminée et qui n'est qu'un supplément des funérailles.

Cette cérémonie est désignée par l'expression « faire du Kàn-mà » (en chinois); en langue sen-miao, miè-mèy, ce qui veut dire : « couper la tête à un cheval », De leurs coutumes superstitieuses, le Kàn-mà est celle que les _{p.355} Miao aiment le mieux ; il faudrait qu'ils fussent bien pauvres pour s'en priver. Au jour déterminé, ils vont en foule sur la montagne, les hommes généralement à cheval, les femmes parées de leur plus beau vêtement national. Les jeunes gens mettent le feu aux pétards et les musiciens font retentir les échos d'une musique assourdissante, qu'ils se figurent être mélodieuse. Tout étant prêt, on traîne le cheval à l'endroit où il doit être immolé. Le sorcier fait quelques simagrées, les femmes pleurnichent, sanglotent même, donnent du riz à manger au pauvre solipède, se prosternent devant lui, enfin un parent de la femme du mort s'approche et tranche la tête au coursier. Le suprême de l'habileté est de faire tomber la tête d'un seul coup de sabre, mais ceux qui sont chargés de tuer le cheval n'y réussissent pas toujours. Le cheval abattu, on se met en devoir de le dépecer, de le faire griller, puis on le mange sur le lieu même ; mais aucun des membres de la famille du défunt ne doit y toucher. Si c'est le mari qui est mort et à qui on offre le cheval, ce sont les parents de la femme qui tueront l'animal et le mangeront. Si, au contraire, c'est à la femme défunte que l'on offre le sacrifice, ce sont les parents du mari qui immoleront la bête et prendront ensuite seuls part au festin.

Les Miao ignorent quelle est l'origine de cette fête funéraire. Les Y-kia qui ont une cérémonie à peu près semblable dans laquelle ils tranchent la tête à un bœuf en donnent l'explication que nous reproduirons plus loin en parlant des gens de cette race. Quelle que soit

Contribution à l'ethnologie

l'origine de cette immolation d'un cheval ou d'un bœuf, l'intention des populations qui la mettent en pratique est d'envoyer un de ces animaux au défunt pour qu'il s'en serve dans l'autre monde. Le mourant y-kia ou miao exprime à sa famille le désir d'emmener avec lui un bœuf ou un cheval et sa famille lui rend ou croit lui rendre ce service. Le père Ménel, qui nous a transmis le récit succinct de cette cérémonie, fait remarquer que le terme « sacrifice », pour exprimer l'immolation du cheval ou du bœuf, est impropre au sens religieux du mot. « Je ne crois pas, ajoute-t-il, qu'hormis les Chinois aucune population du Kouitcheou offre des sacrifices. »

Les Sen-Miao ne font pas de testament. Lorsque l'un d'eux vient à mourir, s'il laisse des enfants mâles, majeurs, ceux-ci se divisent les biens à parts égales et vendent leurs sœurs, devenues aussi leur propriété par suite du décès du père. Si le décédé n'a pas d'héritiers mâles directs, un de ses frères, ou à défaut de frère son plus proche parent, épouse sa femme et entre en possession de son avoir, ou vend la femme, et les frères se partagent les biens.

Si les enfants sont mineurs, un frère ou le plus proche parent épouse la veuve, élève les enfants et cultive les terres du défunt jusqu'à la majorité des enfants. Devenus majeurs, ceux-ci reprendront les terrains de leur père, mais leur mère restera toujours la femme de celui qui l'a épousée en second lieu. Les veuves ne peuvent être vendues ou épousées par leurs propres enfants, La veuve qui a des enfants mâles majeurs pourra rester avec eux p.356 si bon lui semble ; ses enfants la respecteront et la traiteront en maîtresse de la maison. Entre cousins germains, les Miao-tse s'appellent frères.

Dans les grandes circonstances, par exemple pour un mariage, les Miao tuent un bœuf; ils tuent un chien les jours de réjouissance ordinaire, ainsi lorsqu'ils terminent une plantation ou lorsqu'ils font la récolte; enfin, le porc et la poule sont d'un usage courant pour la nourriture, comme chez les Chinois.

Contribution à l'ethnologie

En général, les Miao sont cultivateurs. La plupart sont pauvres et fermiers. Il en est cependant de riches pour le pays, parmi ceux qui possèdent des terrains dans le Houang-pin tcheou particulièrement. Le père Michel a vu un Miao possédant 600 tan ou piculs (6.000 boisseaux de riz) de revenu ¹. Chez les Hé-Miao de Houang-pin, il y a peut-être des biens communaux dont le produit sert à couvrir les frais faits par le village pour les fêtes, réunions, procès intentés ou soutenus, ou d'autres questions intéressant la communauté. Les Sen-Miao n'ont pas de propriété communautaire. Chez eux, les familles ne possèdent guère plus que ce qu'elles peuvent mettre en culture. Dans le cas où une famille ne peut suffire à cultiver tout son bien, elle en loue une partie ; si ce sont des rizières, elle en partage la récolte avec celui qui les cultive ; si ce sont d'autres terrains, le propriétaire touche une redevance en argent.

Lorsque deux familles miao, à la suite d'une contestation survenue entre elles, soumettent leur différend à un mandarin chinois chargé de la justice, celui-ci ruine ordinairement les deux parties et les renvoie souvent sans avoir terminé leur affaire.

La propriété, avons-nous dit déjà, se transmet de mâle en mâle, à moins qu'il n'y ait que des filles dans la famille du décédé : alors elles héritent (sauf chez les Sen-Miao). Les biens, terres et habitations peuvent être transmis aussi par vente. Les Miao prêtent parfois sur hypothèques.

Les Miao-kia cultivent le coton, le maïs, le riz, le millet, le sorgho, une espèce d'ivraie comestible *mâo-pay* ou plutôt *hoûng-pay* (riz de montagne). Les deux principaux produits agricoles des Sen-Miao sont le maïs et le coton. Les Miao s'occupent aussi de la culture de l'indigo. Ceux des tribus autres que les Hé-Miao font beaucoup de chanvre avec les fibres duquel ils confectionnent à peu près tous leurs habits ; les Hé-Miao se servent du coton pour leurs vêtements. Partout où l'opium est d'un bon rapport, ils ne manquent pas d'en ensemencer leurs

15

¹ On peut comparer ce chiffre avec les quelques détails fournis sur les grandes fortunes territoriales au Se-tchouan, <u>livre II, chapitre V, note</u>, en tenant compte de la différence de richesse entre le Koui-tcheou et le Se-tchouan.

Contribution à l'ethnologie

terres, mais l'opium ne vient pas dans les régions trop chaudes comme dans le bas Koui-tcheou, une bonne partie du $_{\rm p.357}$ Kouang-si, etc., où pousse la canne à sucre et où l'on récolte les bananes et le coton.

De même que les Y-kia, les Sen-Miao ne sont ni pêcheurs, ni chasseurs. Presque toutes les familles sen-miao, dit le père Ménel, ont un fusil dans leurs maisons, mais c'est plutôt pour se protéger contre les voleurs que pour tuer le gibier.

Par contre, les autres Miao affectionnent la chasse et la pêche (voir dans les *Récits de voyages*, livre III, chap. III, p. 267-8, les dessins chinois représentant la « vie miao »). Pour la chasse, ils ont le fusil et d'immenses filets qu'ils tendent dans les impasses, dans le but de prendre le daim ; ils ne se servent pas de l'arc. Leurs instruments de pêche sont des nasses de différentes sortes, des filets de formes variées aussi. Les habiles tuent les gros poissons avec une lance en bambou ; d'autres se servent de volumineux marteaux de fer, ils en frappent les pierres sous lesquelles ils supposent qu'il y a des poissons. Le poisson étourdi par le coup monte à la surface et on le saisit. Les Miao font aussi des pêches abondantes en détournant les petites rivières ou en les empoisonnant, soit avec de la chaux, soit avec le suc de certaines herbes, lianes ou racines qu'ils pilent sur une pierre et dont le suc mêlé avec l'eau fait mourir le poisson.

Il y a parmi les Miao des ouvriers en bois (menuisiers) et en fer ; ceux-ci fabriquent d'assez bons fusils à mèche, à canons longs, légers, montés sur de courtes crosses ; ces fusils portent bien, car pour tuer une tourterelle, on n'y met d'ordinaire que quatre ou cinq grains de plomb. Quelques autres artisans, rares à la vérité, confectionnent les ornements d'argent que portent les femmes, les jeunes filles, voire les hommes. D'autres sont maçons ¹. Les Miao-kia savent carder le coton, tisser la toile, teindre les étoffes, confectionner leurs vêtements, ornementés de broderies en soie par les femmes. Leur charrue, charrue

¹ Nous avons signalé (<u>Récits de voyages</u>, <u>livre I^{er}</u>, <u>chap. VI</u>) les compagnies de maçons hé-miao, qui vont chercher de l'ouvrage hors de chez eux lorsqu'ils n'y sont plus retenus par les travaux des champs. On les emploie aussi pour percer des chemins dans le roc, pour paver ou daller les routes, travaux dont ils s'acquittent avec habileté.

Contribution à l'ethnologie

primitive, et leurs autres instruments de travail sont comme ceux des Chinois chez qui ils se fournissent. Ils achètent aussi à ces derniers ce qu'ils ne peuvent tirer de leurs terres, le sel, par exemple.

Les Sen-Miao paient généralement avec du coton les marchandises qu'ils achètent aux Chinois.

Les Miao colportent quelquefois certaines denrées, mais cela est rare ; bien peu s'occupent de commerce.

Les aborigènes n'ont pas de monnaie à eux particulière. Ils versent leurs impôts à la façon des Chinois des pays où ils se trouvent, seulement ils doivent payer, aux mandarins chinois qui les grugent, dix fois l'impôt inscrit sur le cadastre. Ils ne l'ignorent point et se tiennent pour satisfaits si le mandarin chargé de percevoir les droits n'exige d'eux qu'un impôt décuplé.

p.358 Il est des endroits où les sapèques n'ont pas cours ; on y fait usage, pour les transactions, d'argent en tout petits morceaux ; en d'autres pays on se sert du sel, ailleurs, comme chez les Sen-Miao, de coton. Dans les préfectures de Yuen-lin, Tchen-fong, Tchen-lin, etc., les sapèques ne se comptent pas, elles se pèsent à tant la livre. Les Chinois ont coulé, pour ces pays, des sapèques assez lourdes, moitié cuivre, moitié plomb. À Tsen-y, les sapèques sont petites, minces et légères ; il n'y a guère de cuivre autour du trou pour les enfiler. Aussi, en change-t-on quelquefois un mille contre un ou deux tsien (le tsien est la dixième partie du tael ou once d'argent).

Au commencement du siècle dernier, les Miao-kia étaient gouvernés par des chefs de leur race. Bien que bloqués par les places de guerre et les forts construits à grands frais par le gouvernement chinois pour intercepter leurs communications, plusieurs de ces chefs avaient encore une grande autorité. Ils étaient censés soumis au souverain de l'empire du Milieu, mais, en réalité, ils jouissaient d'une indépendance à peu près complète ¹.

¹ Du Halde cite le fait suivant :

Contribution à l'ethnologie

Aujourd'hui, les Miao-kia, décimés par les guerres, les famines et les épidémies qui en furent la conséquence, divisés, comme nous l'avons vu plus haut, en une foule de petites tribus séparées les unes des autres par des gens d'autres races (Chinois et Y-kia principalement), n'ont même plus souvenir de leur grandeur passée. Sur quelques points, ils ont encore des seigneurs (*t'ou se*) qui sont loin d'avoir la puissance des seigneurs d'autrefois. Souvent, p.359 même ces seigneurs modernes des Miao sont des gens de races étrangères (Chinois, Lolos, etc.), descendant d'officiers, des généraux venus dans le pays pour réprimer des révoltes d'aborigènes, et y ayant reçu des fiefs qui leur ont été concédés par les chefs des armées impériales, voire par les empereurs, en récompense de leur conduite en ces circonstances.

Les anciens *t'ou se* étaient possesseurs du sol ; ils percevaient des redevances annuelles en argent, bœufs, porcs, brebis, riz ou autres objets en nature, coton, toile, etc., hommes à leur service (corvées) qui étaient fixés pour chaque village de leur ressort. Ces seigneurs avaient aussi droit de justice. Le *t'ou se*, maître du sol, transférait le droit de

[«] L'un de ces seigneurs miao-sse, ayant été invité de venir à un rendez-vous, où il était attendu par les vice-rois du Yun-nan, du Koui-tcheou, du Se-tchouen et deux grands de Peking envoyés par la cour pour examiner les plaintes qu'un des gouverneurs avait faites de sa conduite, refusa constamment de s'y rendre : les grands de la cour jugèrent à propos de dissimuler et de traiter avec lui par la voie de la négociation. »

[«] Ces seigneurs, dit l'auteur précité, ont non seulement leurs officiers, ainsi que les Lolos, mais ils ont encore sous eux de petits seigneurs, qui, quoique maîtres de leurs vassaux, sont comme feudataires et obligés d'amener leurs troupes quand ils en recoivent l'ordre.

[«] Les maisons de ces seigneurs, ajoute du Halde, sont aussi bonnes que les meilleures des Chinois ; leurs armes ordinaires sont l'arc et la demi-pique. Les selles des chevaux sont bien faites et différentes des selles chinoises, en ce qu'elles sont plus étroites, plus hautes et qu'elles ont des étriers de bois peint. »

Attitude pendant la rébellion (de 1858 à 1868). — Les Miao ont fait comme les Chinois et les Tchong-kia. Sur plusieurs points, ils ont essayé de résister, puis se sont soumis aux soldats rebelles qui les ont enrôlés de gré ou de force. Dans beaucoup d'endroits, au dire du père Michel, ils se sont élus des chefs locaux sans différence de race et se sont maintenus le plus possible, même contre les troupes impériales. Il y avait alors au Koui-tcheou un bouleversement général avec des intermittences passagères de paix ou de soumission, puis les troubles recommençaient, soit par la volonté d'un chef influent, soit parce que les mandarins étaient injustes, soit à cause des exactions ou cruautés des soldats impériaux. Les Miao-tse de Houang-pin et des environs ont tenu plus longtemps les soldats en échec, mais finalement ils ont été vaincus et sont rentrés dans l'ordre. La question d'antagonisme des races n'a pas eu, chez les Miao, un caractère bien tranché pendant cette période.

Contribution à l'ethnologie

cultiver les terres, mais ne pouvait en céder la propriété. Cette dignité était héréditaire.

Les grands mandarins, gouverneurs, préfets, etc., exerçaient une autorité supérieure, mais distincte de celle du *t'ou se*; ils avaient sur lui un contrôle nominal. Les gens des terres du seigneur ne pouvaient s'adresser au mandarin que par l'intermédiaire de leur *t'ou se*. Les hommes du peuple désignaient cette dignité sous le titre de *tié cha mao*, « bonnet de fer, solide et incassable ». Les mandarins peuvent être changés, cassés; les *t'ou se* étaient durs comme le fer; ils transmettaient leur pouvoir et leurs richesses à leurs descendants ¹.

Actuellement, les *t'ou se* puissants ne sont plus nombreux, à peine en compte-t-on quelques-uns disséminés dans les pays miao. Ils prélèvent sur les villages soumis à leur juridiction certains impôts analogues à ceux que nos paysans devaient fournir à leurs seigneurs féodaux au moyen âge (dîme, corvées ², etc.). Quelques descendants de *t'ou se* n'ont plus que le droit de rendre la justice à leurs administrés, moyennant rétribution de la part des plaideurs ; d'autres enfin sont seulement propriétaires des terres que les habitants cultivent en qualité de fermiers.

Parmi les Miao, les Hé 3 (Noirs) seuls ont encore leurs petits chefs, mais, $_{\rm p,360}$ pour les procès importants, ils doivent s'adresser aux

¹ Les pères Bazin et Michel nous ont appris que, au commencement du siècle, il y avait encore à Mou-you-se un grand *t'ou se*, dont la juridiction était très étendue. Un chef de cette famille donna autrefois une de ses filles comme épouse à un empereur de Chine, qui fit graver sur une grande pierre l'ordre de respecter son beau-père comme lui-même. Cette pierre fut érigée à l'entrée du bourg de Mou-you-se. Pour honorer la volonté impériale, chaque individu passant à cheval ou en chaise devant la pierre portant cette inscription devait mettre pied à terre. Cette coutume s'est continuée jusqu'à la rébellion ; elle est maintenant tombée en désuétude.

² Cette organisation se retrouve, et plus complète, chez les Y-kia.

³ Les Hé-Miao se divisent en deux branches : celle des Té-ké-hau ou Hia-ho-Miao (Hé-Miao habitant près du fleuve), c'est la branche principale. Les vêtements des femmes té-ké-hau sont noirs sans bandes brodées en fleurs de facture hé-miao que portent les femmes de l'autre branche, celle des Te-ke-py ou Tem hau (Hé-Miao des montagnes). Les Hé-Miao émigrés de Hoang-pin tcheou au Hin-y fou et au Gan-chouen fou sont des Te-ke-py ainsi que ceux qui habitent, mêlés aux Chinois, à Tou-yun fou, Pa-tchay et Kou-tcheou. Aux Che-tsien fou, Ly-pin fou, Che-pin hien, près Tchen yuen fou, Che-tong keou, Tsin-ky hien, Yu-pin hien, Tien-tchou hien, on ne doit guère rencontrer que des Te-ke-hau, d'après le père Schotter. Ho-eul-ouang, fameux chef de rebelles pendant la dernière guerre civile, était un Ya-tsio-Miao de Tsin-pin hien, non loin de Pin-yue-tcheou.

Contribution à l'ethnologie

mandarins chinois chargés de la justice. S'ils ne sont pas satisfaits du mandarin qui leur est envoyé de Koui-yang, ils le reconduisent poliment hors de leur pays, et en attendent un autre qui leur convienne (P. Alphonse Schotter).

Les Hia-ho-Miao n'ont pas de *t'ou se*. Les Hé-Miao Te-ké-py de Sin-hoang-pin tcheou sont sous la juridiction de *t'ou se* lolo ¹, comme les trois de Lou-tchou-yn (près de Sin-tchen), Gâ-ky-yn et Po-ky-yn qui sont établis au Hin-y fou, mais dépendent de Pou-gan tcheou. Ces fiefs héréditaires ont été accordés à des *t'ou se* pour les récompenser des services rendus dans les guerres.

Les Miao-kia ne semblent pas regretter leurs anciens seigneurs. La plupart préfèrent avoir affaire aux mandarins, parce que, l'impôt (quelque augmenté qu'il soit par les fonctionnaires impériaux) une fois payé, on les laisse tranquilles, ce que ne faisaient pas leurs anciens *t'ou se*.

Les Sen-Miao ont des chefs appelés *ly tchang* qui gouvernent 100, 200, 300 familles au plus, nommés par les mandarins; les élus des mandarins sont ordinairement les plus offrants. À leur tour, ces chefs se choisissent des sous-chefs (ceux qu'ils nomment sont souvent les plus intrigants) qui portent le titre de *kia tchang*, chargés chacun de quatre ou cinq familles. Ces chefs, les *ly tchang* et les *kia tchang*, arrangent les différends, moyennant rétribution des intéressés, mais le peuple n'est pas tenu de considérer leurs décisions comme définitives; il peut toujours en appeler au mandarin ².

Dans les pays miao-kia, en général, les villages ont leurs maires (un maire, alors sorte de chef de canton, gouverne quelquefois plusieurs villages) pour régler les affaires courantes, vols, disputes, etc. Leurs fonctions, bien que non rétribuées par le gouvernement, ne sont pas toujours sans être lucratives. Ces maires ont leurs adjoints. Les chefs

¹ Les Long-kia (voir plus loin) ont aussi toujours des *t'ou se* qui sont censés des Lolos, mais sont en réalité des Chinois clandestinement adoptés par des familles éteintes.

² Voir dans le <u>livre III, chapitre II</u>, la façon dont ces maires entendent souvent leurs fonctions.

Contribution à l'ethnologie

des villages sont élus le plus souvent par les habitants ; ils sont secondés dans leur office par les anciens ou les notables.

Les Miao ont une idée bien vague de Dieu, de l'âme, d'une autre vie. Ils croient, en général, à la justice du Ciel, sont persuadés que tout ne meurt pas avec le corps, mais ils semblent confondre l'âme avec les esprits malfaisants. Plusieurs croient à la métempsycose ; il en est qui enfouissent de l'argent pour pouvoir s'en servir lorsqu'ils reviendront sur la terre. D'autres évitent d'écraser une fourmi disant que, peut-être, c'est un de leurs ancêtres.

Pour les Hé-Miao, le *Phu-lio* (Tonnerre, Esprit du tonnerre, Ciel ou _{p.361} Esprit du Ciel, seul digne du sacrifice du bœuf) ou *Xaway* (la racine du ciel) est le maître de la vie. L'esprit mauvais *Té-hlié* ou *Xa* (petit) *Té-hlié*, qui a existé avant l'homme, insensible à tous les sacrifices de poules et de chiens, a beau vouloir arracher l'âme au corps malade, il ne peut le faire sans la permission du Phu-lio. Si la vie de celui qui vient de mourir a été bonne, son âme (*xa liéou* ou *xa dliéou*) ne sera pas forcée de rester toujours auprès du corps qu'elle avait animé, mais elle peut espérer de la justice du Phu-lio une destinée nouvelle, par exemple d'être unie à un nouveau corps humain. Lorsqu'on demande aux Hé-Miao s'il n'y a qu'un seul ou plusieurs *Té-hlié*, ils répondent qu'ils n'en savent rien.

Fatalistes ou superstitieux, ils attribuent tout à la vengeance des esprits malfaisants et des mânes des défunts. Dès qu'un malheur frappe une maison, on s'empresse d'appeler le sorcier qui sacrifie à ces esprits mauvais une poule, un canard, un porc, un buffle, une vache, selon la gravité du mal et les ressources de celui qui a subi le préjudice. Le sorcier presse le mauvais génie de réparer le malheur en lui promettant ce que lui vaudra la reconnaissance des personnes lésées et l'invite à goûter à la victime qui est là, cuite et toute préparée. L'esprit du mal se contentant de la bonne odeur, la famille et surtout le sorcier invité consomment la matière du sacrifice.

Les Miao-kia, nous le voyons, ont des sorciers, mais ils ne possèdent pas de temple, n'ont pas de culte proprement dit. On rencontre bien

Contribution à l'ethnologie

dans leurs villages, notamment chez les Sen-Miao, de très petites niches dans l'intérieur desquelles on aperçoit une ou plusieurs pierres plus ou moins bizarres, à l'instar des Chinois qui construisent des touty-miao dans tous leurs villages; mais les Miao-kia ne brûlent pas de baguettes d'encens devant ces sortes de niches abritant les pierres. Par contre, à l'entrée de tous leurs villages, ils tiennent pour sacré un grand arbre, dans lequel ils prétendent que réside l'âme de leur premier aïeul. Cet arbre protecteur, croient-ils, préside aux destinées du village. L'arbre sacré des Miao-kia se nomme en chinois chou chen et en langue miao to tlong. Parfois aussi, à proximité du village, se trouve un bouquet de bois sacré, sorte de « lucus ». Les arbres de cette catégorie meurent et pourrissent sur place. Leurs branches, brisées par la foudre ou le vent, jonchent longtemps le sol; si quelqu'un les emporte, ce n'est qu'après en avoir demandé la permission et avoir offert un sacrifice au génie de l'arbre.

Quelquefois, ils entourent d'édicules carrés, formés par des morceaux de bois espacés les uns des autres et recouverts de tuiles ou de chaume, des pierres à contours naturels plus ou moins géométriques, placées dans quelque informe rudiment de cromlech ou sur la lisière d'un lucus ; ces pierres sont des objets de crainte pour les Miao-kia, qui offrent, de temps à autre, des sacrifices devant elles. Parfois, ils brûlent, de même que les Chinois, des bâtonnets d'encens près des rochers ou fragments de rochers de formes plus ou moins bizarres.

p.362 À certaines époques de l'année, ils offrent des aliments aux ancêtres, mais ils tiennent probablement cette coutume des Chinois. Comme ces derniers aussi, ils observent la fête des morts. Les petits tumuli sont alors restaurés par les soins des parents et amis des défunts, les pierres tombales, s'il y en a, sont blanchies à l'eau de chaux, les tombes sont entourées de fleurs ou surmontées de banderoles de papier blanc.

Nous sommes obligés de réserver les détails sur les maladies et leur traitement et sur la langue.

Contribution à l'ethnologie

2° Yao-jen

« Les Yào-jên appelés aussi Fan-k'oh étaient un peuple important de la race de Pan-hou, dont le nom même nous a été conservé, sauf une légère altération dans celui qu'ils se donnaient eux-mêmes. » (T. de Lacouperie).

L'auteur chinois Fan-chi-hou, qui vivait au XII^e siècle, dit dans son ouvrage intitulé *Kouei-haï-yu heng-tchi* :

« Les barbares appelés Yao habitent les hautes montagnes et les vallées profondes qui s'étendent depuis le pays de Pa (partie orientale du Se-tchouan) et de Chou (partie des provinces actuelles du Hou-pé, Hou-nan et Kiang-si) jusqu'aux extrêmes limites du Hou-kouang sur une étendue de plusieurs milliers de li.

Ils nouaient leurs cheveux au sommet de la tête en chignon retenu par une grosse aiguille de bois.

Ils émigrèrent du Tcheou (Hou-nan) dans le Kouang-toung, notamment dans la préfecture de Lien-tcheou. Postérieurement au règne de Tcheng-t'ong (1436-1449), ils commirent des troubles, et, au XVII^e siècle, faisant acte d'indépendance, ils opérèrent des razzias dans le pays ; on les réduisit en différentes fois. L'empereur Kang-hi obtint enfin leur soumission en 1703. (Houang-tsing, *Tche-kong-t'ou*, livre 4, f° 7 ¹).

Ils sont maintenant fractionnés en plusieurs tribus qui habitent des points de territoire éloignés les uns des autres.

Les Pan-Yao ou Ting-pan-Yao, aujourd'hui émigrés vers le sud, se trouvent dans le Kouang-si et le Koui-tcheou central, au Ping-yué-tcheou (nord-est de Koui-yang fou ²).

Les Pan-y-chan-tse, « Pan-y montagnards », ou Mo-yao, étaient établis au VI^e siècle dans le Tchang-cha-kioun (Hou-nan). Ils sont,

-

¹ G. Deveria, La frontière sino-annamite.

² Suivant Élisée Reclus on trouve les Yao (Yin) que l'on dit d'origine birmane dans les montagnes de sud-ouest du Kouang-toung, non loin de la frontière du Tonkin. Leur nombre s'élèverait au total à moins de 30.000 individus.

Contribution à l'ethnologie

aujourd'hui, réfugiés dans les montagnes du Kouang-si, sur la frontière du Tonkin. Ils ont été décrits par le père Souchières ¹.

_{p.363} Les Ling-kia-Miao ou Ling-jen appartiennent à une tribu yao qui réside dans le Koui-tcheou méridional.

Les Yao-jen ont sauvegardé plusieurs spécimens d'une ancienne écriture qui leur était propre et qui dérivait des caractères archaïques chinois. On possède maintenant en Europe quelques-uns de leurs manuscrits recueillis par des voyageurs. La construction de leurs phrases serait la même qu'en français. ²

À Yao-may, petit village comprenant 75 familles, où nous avons passé un instant le 6 janvier 1897, M. Brenier et moi, nous avons noté avec l'aide du père Aloïs Schotter, qui nous y accompagnait, un certain nombre de mots de la langue parlée par les habitants de ce village occupé, disent les gens du pays, par des p'en-ti-Miao ³, et prendre les mensurations crâniennes de trois sujets.

Les Yao-jen m'ont paru, en général, plutôt mésaticéphales, mais se rapprochant de la dolichocéphalie. Leur costume est le même que celui des Miao. Les femmes ont la jupe de toile très courte, à plis longitudinaux, la pièce à deux plastrons et le caraco croisé en avant, au bas ou au-dessous de la poitrine, des jambières en toile, une coiffe tenant le milieu entre la coiffure napolitaine et la coiffure alsacienne ; elles portent leurs enfants sur le dos à l'aide d'une pièce d'étoffe nouée en avant ou sur le côté. Leurs mœurs, organisation, superstitions, croyances, seraient les mêmes que celles des Miao ; comme eux, ils sont agriculteurs et semblent appartenir à la même race. Les Yao auraient cependant conservé une coutume à eux particulière en

¹ D'après G. Deveria, T. de Lacouperie, É. Reclus, M. Souchières, *De quelques tribus sauvages de la Chine et de l'Indo-Chine* (<u>Les Missions catholiques</u>, Lyon, 1877, vol. IX).

² Les 5 et 6 janvier 1817 à Larao, village indigène du Koui-tcheou méridional, nous pûmes, M. Brenier et moi, entendre les musiciens yao-jen ; ceux-ci accompagnaient le maire de Yao-may, leur village, situé à 4 kilomètres environ de Larao, et étaient venus nous saluer. Les exécutants, au nombre de six à huit, si je ne me trompe, étaient munis de flûtes dont ils tiraient des sons très doux ; les deux morceaux qu'ils jouèrent, l'un le 5 janvier soir et l'autre le lendemain matin, étaient harmonieux, beaucoup plus agréables à nos oreilles que les accords de la musique chinoise.

³ Ce nom seul est une preuve de la parenté des deux races. H. B.

Contribution à l'ethnologie

Extrême-Orient : ils pratiqueraient la vendetta poursuivie de famille en famille, pendant des générations entières. Comme en Corse et en Albanie, les femmes restent en dehors de la lutte héréditaire ; tandis que les hommes se cherchent et se combattent, elles peuvent sans crainte vaguer aux travaux de la campagne ¹.

Les Yao-jen seraient les premiers habitants du Koui-tcheou. D'après le père Schotter, ceux du Kouang-si viennent souvent au Hin-y fou, leur ancienne patrie, avec des Mémoires de famille, pour chercher des plantes médicinales et aussi, dit-on, de l'argent enfoui par leurs ancêtres lors de l'expulsion de ceux-ci au Kouang-si et au Yun-nan sous la dynastie des Song et sous Hông-ou, le fondateur de celle des Min. Nous ignorons s'ils font usage de ces plantes comme drogues ou s'ils les vendent aux Chinois.

3° Ké-lao et Long-kia

p.364 Les Ké-lao auraient formé, avec les Yao-jen, la population primitive du Koui-tcheou. Selon le *Miao-man-hoh-tchi*, « Description complète des tribus miao et man », par Tsao-chou-kiao, ils étaient partagés en une douzaine de tribus ² résidant dans le centre et l'ouest de cette province, fortement mêlés avec les Lolos. Leur langue, voisine de celle des anciens Leao du Se-tchouan et des Hé-Miao, posséderait des préfixes de classe devant les termes désignant les parties du corps, les noms de parenté, etc. ; on n'y trouverait pas de préfixes pour les êtres animés.

Les Yao-jen et les Ké-lao auraient été massacrés, presque complètement exterminés, par les armées impériales envoyées contre eux à diverses reprises, particulièrement, il y a sept à huit cents ans. Suivant le père V. Roux, on montre encore plusieurs cimetières, dits tombeaux des Ké-lao, où on en aurait enterré cinquante dans chaque tombe. Les Ké-lao ne sont plus représentés aujourd'hui que par un petit

 $^{^{1}}$ Élisée Reclus, *Géographie universelle*. Nous n'avons pas entendu parler de cette coutume. H. B.

² Pey-pao Ké-lao, Si-yuen Ké-lao, Chouy Ké-lao, Hao Ké-lao, Hong Ké-lao, Tchou-che Ké-lao, Ko-kiun Ké-lao, Ta-ya Ké-lao, Tsien-teou-pa Ké-lao, etc.

Contribution à l'ethnologie

nombre d'individus ; il s'en trouverait encore quelques-uns, entre autres aux environs de Gan-chouen, etc.

Les Long-kia (Ta-teou Long-kia, Mà-ten ou Mà-tchan-Long-kia, Keou-eul-Long-kia, Tsen-tchou-Long-kia) sont venus probablement au Koui-tcheou après les Ké-lao, les Yao-jen, les Miao-kia. Nous avons déjà dit, plus haut, que la langue des Long-kia ressemble fort à celle des Ké-lao, mais diffère de la langue hé-miao.

De même que les Ké-lao, les Long-kia seraient maintenant en très petit nombre. Nous n'avons pas eu l'occasion d'en voir, non plus, d'ailleurs, que de Ké-lao.



Contribution à l'ethnologie

Deuxième groupe. — THAÏS



Y-kia, Tchong-kia, T'ou-jen ou P'en-ti-jen.

Les Y-kia ou Tchong-kia du Koui-tcheou (T'ou-jen ou Pen-ti-jen du Kouang-si) sont appelés par les missionnaires français « indigènes » pour les distinguer des « aborigènes miao » qui occupaient avant eux le pays qu'ils habitent actuellement.

Ils se nomment eux-mêmes « Pou-dioï » (Pou-dieï au Nord de Hinfou, Pou-dzoaï dans le Kouang-si nord-occidental).

Les Chinois sont pour eux des Pou-ha, les Miao-kia des « Pou-yeou », les Hé-Miao des « Pou-yeou-phônn » (*phônn* en leur langue signifie noir en français).

_{p.365} Au Koui-tcheou les villes et les marchés sont habités par les Chinois ; les indigènes et les Miao-kia (aborigènes) sont répandus dans les campagnes.

Dans le Gan-chouen fou, le Hin-y fou, le Tou-yun fou et le Koui-yang fou, les Y-kia sont bien plus nombreux que les Miao-kia. Par contre, ceux-ci sont en plus grand nombre que les indigènes dans le Tchen-yuen fou (Hoang-pin tcheou) et le Ly-pin fou. Les Y-kia se trouvent à peu près dans toute la province excepté dans les régions de Tsen-y, Se-lan, Che-tsien, Tong-jen et généralement tout le nord-est du Koui-tcheou, échangé, avec le Se-tchouan, dont il faisait partie, contre le Yun-lin t'ao 1, il y a deux ou trois cents ans ; ils sont surtout groupés au sud et à l'ouest. Les deux tiers du Kouang-si sont habités par les indigènes Y-kia ou P'en-ti jen 2.

¹ S.-O. du Se-tchouan. Cf. carte.

² Au Gan-chouen fou (Koui-tcheou central), les Y-kia sont divisés en trois tribus principales, les Y, les Long et les La (Pou-y, Pou-long, Pou-la). Ces tribus se distinguent l'une de l'autre par la différence des costumes féminins et quelques variantes dans la langue consistant dans la prononciation, l'accentuation et l'introduction de quelques locutions nouvelles, non communes aux trois familles. Dans leurs relations mutuelles, ces trois familles se traitent d'égale à égale.

Contribution à l'ethnologie

Les indigènes, dans la pratique du moins, semblent considérer les Chinois comme une race supérieure; en revanche, ils méprisent les Miao kia. Si, pendant la rébellion, les Y-kia ont fait cause commune avec les aborigènes, c'était uniquement dans le but de se débarrasser des Chinois. Les Han-jen tiennent les Tchong-kia en mépris. Ceux-ci leur répondent par la haine; ils nourrissent aussi contre les Chinois un ressentiment profond parce que ces derniers abusant de leur confiance, les ont parfois dépossédés ¹.

Les Y-kia affectent un certain dédain pour les coutumes et usages chinois, toutefois ils finissent par en prendre quelque chose, surtout quand les Chinois du voisinage sont en nombre. Les Tchong-kia du sexe masculin en adoptent assez souvent le costume. Ils apprennent le chinois dans leurs écoles et se servent de cette langue dans leurs rapports avec les Han-jen.

Suivant le père V. Roux missionnaire à Tchen-lin tcheou, à qui nous devons une partie de ces renseignements sur les Tchong-kia, les mariages entre Chinois et Tchong-kia se contractent bien rarement ; ils sont regardés par les premiers comme des mésalliances et par les seconds comme de lâches désertions au camp ennemi. Les indigènes considèrent comme déshonorantes les alliances avec les Miao-kia.

p.366 Quoique sympathisant fort peu entre elles, ces trois races (Aborigènes, Y-kia et Chinois) ont des réunions plénières *tsi toan* où elles sont représentées parfois chacune par ses chefs respectifs et dans lesquelles on arrête les mesures à prendre pour la sécurité des personnes et des biens.

Dans le département de Tou-yun on appelle les Y-kia, Choui-kia, dans celui de Hin-y fou Tchong-kia, et au Kouang-sy on les nomme P'en-ti-jen (gens du pays). Sauf quelques différences de détail, ces populations ont les mêmes traditions, les mêmes mœurs, les mêmes croyances, la même langue, les mêmes caractères ethniques. Malgré cela, les unions matrimoniales entre Y-kia de tribu différente sont assez rares.

 $^{^1}$ Tous les indigènes se désignent entre eux par les mêmes mots py nouang (frère aîné ou cadet). Le Chinois est incapable d'être py nouang : « May sa nty pan damm, dia Pou ha (le Chinois) my pan py nouang ». « D'un mauvais bois $(may \ sa)$, impossible de faire un manche de houe, d'un Chinois impossible de faire un frère », dit un proverbe indigène.

Contribution à l'ethnologie

Beaucoup d'indigènes sont possesseurs du sol qu'ils travaillent. Ils émigrent peu et lorsqu'ils quittent leur pays ils s'en éloignent le moins possible. À la fin de décembre 1896, nous avons passé par une localité du Koui-tcheou méridional dont la population nous parut clairsemée, vu l'étendue du village. Le maire nous conta qu'un certain nombre de familles formant près du tiers de la population avaient émigré depuis quelques mois au Kouang-si, parce que leurs terres ne produisaient plus assez pour eux tous et que les impôts étaient trop élevés.

Les Tchong-kia n'habitent presque jamais par familles isolées, mais d'ordinaire par villages plus ou moins peuplés (de 20 à 100 familles), suivant que l'étendue de terrain cultivable dont ils disposent comporte un groupement plus ou moins considérable. Peu de leurs villages dépassent 200 familles ; ceux qui comprennent un plus grand nombre d'habitants sont exceptionnels.

Dans les agglomérations Y-kia, une partie des habitations sont construites de chaque côté d'une rue principale, le plus souvent unique, qui traverse le village, les autres sont groupées sans grande méthode en arrière des précédentes et autour d'une place publique, sur laquelle on voit parfois des bancs grossiers en bois et des abris en paillettes pour protéger les gens et les denrées pendant les marchés. Assez souvent même, la rue, traversant le village d'un bout à l'autre, en ligne droite, n'existe pas.

Les habitations, assez solidement assises sur pilotis, se composent d'un rez-de-chaussée ou réduit, ouvert entre les pilotis, réservé aux bestiaux, ce qui les distingue des maisons chinoises. Le premier et unique étage comprend les chambres et la cuisine. On y monte par un escalier en pierre. À l'étage, les parois de la maison, en torchis ou en bambous tressés, sont appuyées sur des pièces de charpente en bois. L'étage est séparé du rez-de-chaussée par un plancher.

Le toit est couvert en morceaux de bambous coupés dans le sens de leur longueur et entrelacés en chaume ou en tuiles imbriquées. À l'intérieur, la toiture est séparée des chambres par un plafond en bois ou en paillotte.

Contribution à l'ethnologie

Les maisons sont percées d'une ou deux portes et de quelques ouvertures, laissant passer l'air et la lumière, fermées la nuit par des volets ou panneaux, soulevés pendant le jour, et que l'on rabat le soir.

Ces maisons affectent les mêmes dispositions que celles des Laotiens et des Cambodgiens.

Pour les coutumes voir <u>Récits de voyages</u>, <u>livre I^{er}</u>, <u>chapitre VI</u>. La question de la langue est réservée. Sur l'organisation politique des Y-kia, voir <u>Récits de voyages</u>, liv. III, chap. VI.

p.367 Pris en bloc, les indigènes y-kia nous ont semblé être mésaticéphales, avec tendance à la dolichocéphalie chez les Tchong-kia du Koui-tcheou sud-occidental, à la brachycéphalie pour les P'en-ti-jen du Kouang-si septentrional. L'indice céphalique de ces derniers se rapprocherait davantage de celui des Thos de la région tonkinoise de Lang-son qui serait, en moyenne, 82,5 d'après mon collègue le D^r Girard, médecin de 1^{re} classe de la marine, cité par le D^r A. Billet.

Chez les Y-kia, le visage est ovale plutôt que rond, le front moyennement développé est un peu bombé, la face est un peu plate. Les yeux sont enfoncés dans l'orbite, peu bridés à leur angle interne, presqu'horizontaux. Le nez pas bien long n'est pas écrasé à la racine ; les narines un peu écartées ne sont pas aplaties. La saillie des pommettes (eurygnathisme) est peu accentuée. Comme chez les Miao, la bouche est un peu grande, les lèvres ne sont ni épaisses ni relevées. L'obliquité en avant des maxillaires (prognathisme) est peu prononcée, assez souvent il n'y en a pas. Les dents sont blanches, régulières, verticales, la saillie des canines sur les autres dents est marquée. Le menton est arrondi et fait légèrement saillie. La coloration de la peau est un peu plus foncée que chez les Miao. Les Y-kia sont assez grands et vigoureux ; leurs muscles et leurs os sont assez bien conformés ; leur système pileux est plus fourni que celui des Chinois. La stature des hommes est plutôt au-dessus de la moyenne ; celle des femmes est proportionnée.

Les seins des femmes y-kia paraissent plus volumineux que ceux des Chinoises. La conformation extérieure de leur bassin les rapprocherait des femmes des races aryennes.

Contribution à l'ethnologie

Sous le rapport intellectuel, les Y-kia du Koui-tcheou m'ont paru peut-être un peu supérieurs à ceux du nord-ouest du Kouang-si.

Sur l'organisation politique des Y-kia, voir *Récits de voyages*, liv. III, chap. II.

Les Y-kia fiancent leurs enfants en très bas âge, quelquefois avant deux ou trois ans révolus et presque toujours avant la puberté. Pour sanctionner l'accord des deux familles à ce sujet, les parents du fiancé présentent une poule et une jarre de vin de riz à ceux de la fiancée. Ceux-ci acceptent le don, avec lequel ils leur offrent un repas ; les fiançailles sont, par ce fait, irrévocablement conclues. Plus tard, au premier jour de l'an, la famille du fiancé doit, en signe de future parenté, offrir de nouveau un cadeau semblable au précédent à la famille de la fiancée qui, de son côté, doit l'héberger plusieurs jours et la renvoyer chargée de petits cadeaux.

Le mariage se fait de très bonne heure, vers l'âge de douze ou quinze ans, quelquefois même plus tôt. Alors le fiancé, ou son père, doit verser au père de la fiancée une somme d'argent (8 fois 8 tsiens, à peu près 6 taels ou environ 25 à 30 francs de notre monnaie au Ganchouen fou et dans le sud-ouest du Koui-tcheou ; 10 à 20 taels au Kouang-si septentrional, 60 à 80 taels dans p.368 le sud de cette dernière province, d'après le père Chanticlair) pour prix des habits que la future a reçus ou est censée avoir reçus.

La cérémonie nuptiale consiste dans un repas plus ou moins copieux, mais où la compagnie est nombreuse. La fiancée vient à pied et sans cortège ; . elle va loger chez un voisin où son fiancé lui fait parvenir par quelques vieilles femmes sa part du festin. La noce terminée, c'est-à-dire le troisième jour au matin, la fiancée passe le seuil (ko men en chinois) de la maison de son mari, mais elle n'y reste pas longtemps. Après qu'elle a pris un petit déjeuner, on l'invite à verser un verre de vin (de riz) à son beau-père et à sa belle-mère. Cette action constitue le principal cérémonial du mariage chez les Tchong-kia. Après s'en être acquittée, la jeune mariée prend précipitamment la porte et s'en retourne en courant à la maison paternelle. Son mari la fait accompagner de loin par des porteurs de

Contribution à l'ethnologie

victuailles destinées aux parents de la jeune femme qui, d'après l'étiquette, ne doivent pas venir à la noce.

Comme la jeune mariée miao, la jeune mariée y-kia reste chez ses parents, plusieurs mois ou plusieurs années. Elle se rend à l'appel de son mari aux époques des grands travaux, demeure alors avec lui le temps qui lui plaît, deux, trois, plusieurs jours ou plusieurs semaines, et s'en retourne ensuite chaque fois dans sa famille. Lorsqu'elle donne son consentement définitif à l'entrée en ménage, ce qu'elle fait ordinairement quand elle est sur le point de devenir mère, on lui change sa coiffure, et, dès lors, elle se considère chez son mari comme chez elle.

La femme joue un grand rôle dans la famille indigène; au dire du père V. Roux, elle est fidèle à son mari, active au travail. Moins indolente que l'homme, elle fait la loi dans le ménage. Aussi est-elle d'ordinaire sincèrement pleurée lorsqu'elle vient à mourir, son absence dans la maison se fait alors vivement sentir.

La polygamie existe chez les Y-kia, mais elle est rare (dans une famille sur 20 environ au Gan-chouen fou). À quelques exceptions près, les mariages n'ont pas lieu entre personnes de même *sin* (nom patronymique), chez les indigènes comme les Chinois. Les parents ont une autorité absolue sur leurs enfants, mais ils montrent trop souvent de la faiblesse lorsqu'il s'agit de corriger leurs défauts.

Les Y-kia n'abandonnent point leurs enfants, du moins ce fait est exceptionnel; ils ont plus de cœur, plus d'esprit de famille que les Chinois. Ils ne mendient point; ceux d'entre eux qui sont pauvres ou infirmes étant secourus et recueillis par leurs parents. Pour eux, comme pour les Chinois, conserver le veuvage est une action louable. Il arrive rarement qu'une veuve se remarie lorsqu'elle est mère d'un fils, mais une veuve qui n'a que des filles contracte une nouvelle union.

Lors de la naissance d'un enfant, on met à la porte de l'habitation, où il y a $_{\rm p.369}$ le nouveau-né, un bouchon de paille pour avertir les

Contribution à l'ethnologie

étrangers que la maison leur est interdite. Les Y-kia craignent que l'étranger, s'il en venait un, ne fasse tarir le sein de la mère ¹.

Le *sin* (nom générique) de l'enfant y-kia est celui du père. Les enfants indigènes arrivent souvent à l'âge de 3, 4 ou 5 ans sans avoir de *min tsé* (surnom tiré du cycle de la famille pour les Chinois), surtout s'ils sont pauvres, mal conformés ou mal doués intellectuellement.

Après la naissance d'un enfant, très souvent son père n'est plus désigné par son *min tse* ni par son petit nom (*hio min hao*) mais par les mots : « père de tel enfant ». Il en est de même pour la mère. Exemples : Lo est appelé Lo *po* Cho, « Lo, père de Cho », depuis que son premier né porte le *min tse* Cho (*po* signifie père). Tsen, mère de Yong, est désignée par l'expression Tsen **po** Yong.

À la mort d'un enfant, on jette le petit défunt sur la montagne pour qu'il devienne la pâture des chiens et des loups. Quelquefois, avant de jeter dehors ce petit cadavre, on le déchire à coups de sabre ou de couteau. Les Y-kia mettent en pratique ces stupides coutumes pour se venger de l'âme ennemie qui avait eu la malignité de tromper les parents du petit mort en venant s'incarner dans leur famille, afin de leur donner la peine d'élever inutilement un enfant pendant quelque temps. Ils s'acharnent sur le petit corps que cette âme ennemie avait animé, croyant lui ôter ainsi l'envie de recommencer.

À la mort d'un adulte non encore chef de famille, les indigènes suivent les usages chinois ; ils choisissent pour l'inhumation un jour favorable, et un lieu propice (où passe la fortune), pour l'emplacement du tombeau.

Quand le mort est une personne (homme ou femme) âgée, on lui fait un enterrement de marque, mais comme le cérémonial usité exige

¹ Les noms imposés aux petits enfants du sexe masculin sont bien souvent comme chez les Miao : petit chien, petit bœuf, petit buffle, petit miao-tse (barbare). Ces noms absurdes sont donnés à un quart environ des enfants dans le Gan-chouen fou. Les parents s'imaginent ainsi préserver leurs chers nourrissons des maléfices du Mauvais Esprit. Les autres noms, comme chez les Chinois, signifient, le jour, le bonheur, la sagesse, ou bien le nom de la saison des fleurs dans laquelle l'enfant est né.

Contribution à l'ethnologie

des préparations et des dépenses, on attend pour cela d'ordinaire un ou deux ans. Pendant ce temps, le cercueil du défunt reste sur la montagne sans sépulture ; d'autres fois il est enterré provisoirement, cela dépend du caprice du sorcier qui décide de tout. Au jour fixé par le sorcier, les jeunes gens et les jeunes filles des villages voisins, parés de leurs plus beaux atours vont au rendez-vous indiqué, musique en tête. Bientôt après arrivent un ou plusieurs cortèges de gens munis d'objets en papier (drapeaux ou pavillons, chaises à porteurs, chevaux, etc.), de jarres de vin de riz. Au milieu du cortège, une chèvre et un porc tués et épilés sont pompeusement portés sur _{p.370} deux brancards pour être offerts aux mânes du défunt. Ce cortège est formé par les gens du village où habite le gendre du défunt ; il y a deux ou plusieurs cortèges si le défunt a deux ou plusieurs gendres. Le beau-fils du mort, vêtu de blanc (habit de deuil), marche au milieu du groupe, tenant à la main le grand sabre avec lequel il doit décapiter le bœuf destiné au sacrifice. Sur le lieu où l'on va sacrifier l'animal, sont plantés de grands bambous avec des banderoles ornées de croix sur lesquelles sont inscrits les mots: Hen ben (montez au ciel). Un ou deux bœufs y sont attachés par des lianes à un solide piquet ; cette précaution n'est point inutile, car le bruit des tambours et des pétards s'ajoutant à l'effet du vin ou eau-devie de riz dont on a enivré ces victimes, les rend furieuses.

Quand tout le monde est réuni, quelques femmes, les cheveux en désordre, essaient un moment de pleurer le mort, mais la musique et les pétards étouffent vite ces semblants de sanglots. Le sorcier impose alors un silence relatif et il commence à dire certaines prières ou récits, en tournant autour du bœuf en fureur. Voici, selon le père V. Roux, de qui nous tenons la narration de cette curieuse cérémonie, un des récits ou quelque chose d'approchant que le sorcier n'oublie jamais de faire :

« Autrefois, dit le conteur, nous autres indigènes nous n'avions pas beaucoup de civilisation; nos ancêtres mangeaient la chair de leurs morts et ne les enterraient jamais. Or, il advint qu'un jeune homme, rempli de respect filial pour sa mère, résolut d'épargner à celle-ci déjà malade,

Contribution à l'ethnologie

le triste sort d'être mangée par ses proches. Il se mit en devoir de lui préparer un cercueil.

- Que fais-tu là ? Comment est la santé de ta mère ?

lui demandait-on souvent. Il répondait :

— Je fais une cage pour loger mes poules ; la santé de ma mère s'est un peu améliorée.

La vieille mère étant morte, le fils respectueux l'ensevelit dans le cercueil qu'il lui avait confectionné et l'inhuma secrètement.

Cependant les voisins commencèrent à avoir des soupçons ; ils demandèrent à voir la malade. Le bon fils répondit :

 Ma mère est partie visiter une amie dans tel village situé près du nôtre.

La pieuse fraude du fils fut enfin découverte et on le menaça de la lui faire payer cher :

— Tu as mangé la chair de nos pères et de nos mères défunts, lui dit-on et tu nous refuses celle de ta mère! de deux choses l'une, ou tu vas nous livrer le cadavre de ta mère, ou bien, si tu n'y consens point, ton corps nous en tiendra lieu et nous allons te manger à sa place.

Le bon fils se mit alors à représenter à ses concitoyens que sa mère étant décédée depuis une demi-lune sa chair était peu propre à un festin, il ajouta :

— Voici un beau bœuf, je vous le donne pour votre banquet. Figurez-vous que la tête de ce bœuf soit la tête de ma mère, que le cou, les membres, la poitrine, etc. (le sorcier énumère les principales parties du corps du bœuf) soient telle ou telle partie correspondante du cadavre de ma mère, etc.

Cet échange fut accepté. Depuis lors, chaque indigène imita l'exemple de $_{\rm p,371}$ ce fils, fournit des cercueils à chacun de ses

Contribution à l'ethnologie

parents et, à leurs funérailles, offrit à ses compatriotes un bœuf pour remplacer leur chair au festin d'usage.

Le sorcier dit ensuite :

« Autrefois c'étaient les gens portant le *sin* (nom de famille) du défunt qui mangeaient ce bœuf. Plus tard on a trouvé cet usage malséant et aujourd'hui le bœuf immolé est mangé par les gens du village des beaux-fils (gens d'un *sin* différent).

Après ces explications du sorcier sur l'origine du sacrifice et les usages actuels concernant les personnes qui doivent prendre part au banquet consécutif, le gendre du défunt fait tourner trois fois sur sa tête le long sabre dont il est armé et, ordinairement, il tranche d'un seul coup la tête du bœuf. Lorsqu'il lui faut plus de trois coups pour abattre cette tête, c'est d'un mauvais augure et on lui fait expier sa maladresse en l'accablant de coups. Les gens de son village se partagent la victime et chacun rentre chez soi.

Ce sacrifice a pour but de faciliter le voyage du défunt au ciel en le faisant accompagner par un bœuf (nous l'avons vu à propos d'une cérémonie analogue en honneur chez les Miao, mais où l'on sacrifie un cheval) et encore de lui procurer, quand il redeviendra homme métempsycosé, un bœuf pour labourer, des chevaux pour voyager, etc. Ces fêtes funéraires sont fort prisées chez les Tchong-kia comme chez les Miao. Nous avons tenu à reproduire *in extenso*, malgré sa longueur, la description, intéressante à divers points de vue, qui nous en a été fournie par le père Roux. Respectant le fond du récit, nous avons apporté seulement quelques modifications de forme, insignifiantes, à la version de ce missionnaire, qui réside au Koui-tcheou depuis 1869 et est en relation avec les indigènes Y-kia depuis plus de vingt-cinq ans.

Les Y-kia n'ont point de cimetières, ils enterrent leurs morts un peu partout, se réglant sur l'avis des sorciers. Ils adoptent pour leurs tombeaux la forme des tombes chinoises.

Les enfants mâles héritent seuls, mais également, des biens de leurs pères. Les veuves même, quand elles n'ont point d'enfant, ont, comme

Mission lyonnaiseContribution à l'ethnologie

les filles, le droit d'usufruit sur les biens du mari ou des parents décédés ; mais le droit de vendre ne leur appartient pas.

Les villages y-kia possèdent des terrains communaux exempts de tous droits ; les revenus en sont destinés à héberger les gens envoyés par les mandarins pour prélever les impôts, à couvrir les frais des fêtes du village ou des procès intentés à la communauté. Ces terrains sont cultivés, à tour de rôle, par une, deux ou trois familles qui, chaque année, transmettent à d'autres familles du village cette charge avec ses bénéfices et ses inconvénients. Le bénéfice consiste en quelques tan (piculs ¹) de riz, les inconvénients sont que les cultivateurs de ces champs jouissent de la dignité de chefs du village p.372 pendant l'année de leur culture. Quelquefois aussi, ces terrains sont longtemps aux mains des mêmes familles dont l'usage a constitué les chefs, chefs héréditaires du village. Ces terres sont, d'ailleurs, inaliénables. Quand ces propriétés communales existent, elles sont, d'ordinaire, peu importantes.

Au bas Tchen-fong tcheou, au Tsé-hên tcheou (sud-ouest du Kouitcheou) et dans la partie du Kouang-si limitrophe, la plupart des montagnes terreuses, argileuses, où l'on plante le coton, sont, pendant l'année, au premier occupant, pour la partie qu'il destine à cette culture (souvent aussi à celle du maïs, du siao-mi, ou hông-pay (millet), du camphrier de Bornéo, etc.), hormis quelques bois de valeur. Il en est de même au Kouang-si, moyennant la permission du maire et une petite redevance. Dans le Koui-tcheou méridional, le coton ne prospère pas deux années de suite au même endroit : au Kouang-si on peut le cultiver deux années consécutives, rarement trois ans à une même place. Il faut ensuite ouvrir des terrains ailleurs. Au sud du Koui-tcheou, on rencontre beaucoup de rizières sans impôt, se tien, parce qu'elles ont été mises en culture après la confection des rôles. Il y a quelques rizières du gouvernement (leang tien), les autres, ainsi que beaucoup de bonnes terres des

 $^{^{1}}$ Le picul équivaut à 10 *téou* (boisseaux) d'un poids variable (25 à 30 livres chinoises ; 1 livre = 604 grammes).

Contribution à l'ethnologie

montagnes, sont possédées par les familles et les individus. La forêt assez considérable des montagnes de la banlieue du village indigène chrétien de Ouên-pang (60 familles), du Tsé-hên tcheou, est communale.

L'étendue des propriétés varie beaucoup ; la moyenne peut être évaluée à 10 ou 15 piculs de récolte par famille. Les grands propriétaires sont rares, les plus riches ne perçoivent guère que 2 à 3.000 francs de revenus.

La grandeur moyenne des propriétés des Kiâ et des Tin est exprimée en langue indigène par les mots : *zy ha tiao hèou*, et en chinois par *se ou che-kin tchong ty tien*, c'est-à-dire qu'elle comprend un ensemble de rizières qui demandent 40 à 50 livres (1 livre = 604 grammes) de riz pour l'ensemencement (il en est de même au Kouang-si). Les familles qui ont besoin de 100 livres et plus pour ensemencer leurs terres sont censées riches et sont en bien plus petit nombre que les familles qui doivent se contenter de 20 ou 30 livres de semence.

Les terres sont ordinairement louées au prix de tant de piculs de riz ou de maïs par an. L'usage de partager la récolte par moitié existe aussi et même il tend à devenir général dans les pays où l'on cultive l'opium, dont le rapport est très capricieux.

Les modes de transmission de la propriété sont : l'héritage dont nous avons déjà parlé et la vente. Pour éviter les contestations, on se contente souvent d'un prêt hypothécaire (tang) sur la propriété, celle-ci devant faire retour au vendeur emprunteur, en vertu de l'acte d'hypothèque, par la libération définitive de la somme par lui empruntée, montant de l'hypothèque, prix de vente aléatoire. Au Koui-tcheou, le rachat ne comporte pas de fixation de délai ; au Kouang-si, d'après le père Chanticlair, le délai est souvent p.373 fixé à trois, six, neuf ans. Le prêteur a la jouissance du gage hypothéqué jusqu'à ce qu'il soit intégralement remboursé par le vendeur emprunteur. Au Kouang-si, la propriété lui est définitivement acquise, si, à l'échéance indiquée pour le remboursement

Contribution à l'ethnologie

de son prêt, le vendeur n'a pu se libérer complètement, et ce, quelle que soit la somme par lui restant due 1.

L'acte de donation entre vifs n'est pas légal.

Pour les transactions, les Y-kia, qui n'ont pas de monnaie à eux propre, se servent d'argent, des sapèques chinoises ou des mêmes objets d'échange que les Miao, variables avec les localités.

M. le D^r Deblenne donne ensuite quelques détails sur les Pa-i et les Po-la du Yun-nan qu'il rattache aux Y-kia. Comme nous n'avons pas eu l'occasion d'observer personnellement des représentants de ces tribus ², nous laissons de côté ici ce qu'il en dit.

On trouvera d'ailleurs, dans le livre de <u>M. Rocher, *La province chinoise du*</u> <u>Yun-nan</u>, quelques détails sur les Pa-i ³.

Nous passons donc à la troisième race dont la Mission lyonnaise a eu l'occasion de rencontrer des représentants, celle que le D^r Deblenne classe sous la dénomination de Sy-fan Lolos, et à laquelle il rattache les Man-tse.



¹ Se rapportant à nos coutumes, cette opération peut être considérée comme un genre de nantissement.

² Nous avons vu cependant quelques Pa-i sur les frontières du Tonkin et du Yun-nan ; notamment au village de Sin-kai. (Cf. <u>Récits de voyage</u>, <u>livre 1^{er}</u>, <u>chap. I</u>).

³ M. le D^r Deblenne signale aussi que l'on peut consulter sur les Pa-i et les Po-la, et sur la parenté et les liens historiques qui les rattachent aux populations thaïs du Laos et du Siam, le livre récent de M. le D^r E. Lefèvre, *Un voyage au Laos*, Paris, 1898.

M. Pierre Lefèvre-Pontalis, membre de la Mission Pavie, a également publié sur ces questions des travaux qui font autorité. Voir plus loin.

Contribution à l'ethnologie

Troisième groupe. — SY-FAN-LOLOS



1° Lolos

Les Lolos ou La-ka 1 habitent le Se-tchouan sud-occidental et le Yun-nan, surtout le nord de cette province. On les divise en deux classes, les $Noirs_{p.374}$ et les Blancs, plutôt à cause du contraste de leurs mœurs que de la différence du teint, plus foncé peut-être chez les premiers.

Les Noirs, appelés aussi Lolos *Crus*, vivent, pour la plupart, dans les hautes vallées des montagnes du sud-ouest du Se-tchouan, surtout dans le massif qui sépare la vallée de Kien-tchan du Yang-tsé, et du Yun-nan septentrional; ils ne descendent que rarement dans la plaine, si ce n'est pour vendre leurs denrées. Les Lolos Blancs, désignés aussi par le sobriquet de *Cuits* ou *Mûrs*, sont épars en groupes dans toute la province du Yun-nan, surtout dans l'est, et soumis au gouvernement chinois.

Les Lolos *Noirs*, indépendants, occupent, au sud-ouest du Setchouan, une contrée de 60 lieues de long sur 30 ou 40 lieues de largeur, suivant le père Crabouillet ².

Cette contrée montagneuse, contenant quelques sommets qui s'élèvent au-dessus de la limite des neiges éternelles, est appelée Leang-chan ou Ta-leang-chan, « Montagnes des hauts sommets ». Ce massif se trouve compris entre la rivière Tong ou Ta-tou-ho au nord, la

¹ D'après Terrien de Lacouperie et Baber, les gens de cette race étaient appelés autrefois Lo-kouei en chinois. Leur nom fut changé plus tard en celui de Lo-lo ou Ko-lo, C'est en réalité une injure chinoise.

D'après T. de Lacouperie, qui s'appuie sur des auteurs chinois, les Lolos étaient connus des Chinois dans le sud-ouest du Chen si actuel, au XII^e siècle avant Jésus-Christ. Nous ne sommes point renseignés sur leurs mouvements vers le sud. Il y avait encore quelquesunes de leurs tribus dans le sud-ouest du Se-tchouan au VIII^e siècle de notre ère, mais d'autres avaient atteint le nord-est du Yun-nan actuel et l'ouest du Kouang-si. Au III^e siècle, ces dernières tribus faisaient partie de l'État de Tsouan partagé en deux, vers 575 de notre ère et qui fut conquis en 778, par Ko-lo-fong, roi de Nan-tchao. Le vainqueur chassa une partie des habitants de Tsouan vers le Se-tchouan méridional. De temps à autre, ils ont essaimé et se sont mêlés aux tribus voisines. Ils s'étendraient actuellement sur une vaste étendue de terrain et comprendraient environ trois millions d'individus.

² <u>Crabouillet, Les Lolos du Se-tchouan</u> (Missions catholiques, t. V, 1873).

Contribution à l'ethnologie

préfecture de Yué-si et celle de Ning-yuen, jusqu'à la rivière Ya-long, dont un des affluents arrose la vallée du Kien-tchan (Caindu de Marco Polo), à l'ouest, Hoei-li tcheou au sud, le Kin-cha kiang ou haut Yang-tsé et Lei-po tin à l'est, la rivière Min au nord-est. Les Lolos du Yun-nan ne sont probablement que des émigrés du Ta-leang-chan. De ce massif montagneux, formant une enclave en plein territoire de l'empire du Milieu, les Lolos descendent, de temps en temps, dans la plaine pour faire des razzias de Chinois qu'ils réduisent en esclavage.

« Les Laka-Lolos, extension au sud-est des populations du nord-est du Tibet, lesquelles reconnaissaient la souveraineté de la femme et étaient, en conséquence, gouvernés par des reines, dit T. de Lacouperie, ont conservé, ainsi que leurs frères les Mosos, quelques restes de cette vieille coutume.

Les tribus lolottes entrent parfois en lutte les unes contre les autres ; ces conflits ont pour cause, d'ordinaire, un homicide, un adultère, un vol d'esclave, la coopération d'un Lolo à l'évasion d'un esclave, le meurtre d'une femme, etc. Durant ces guerres intestines, les belligérants observent certaines règles, ils respectent le droit des neutres.

Suivant le D^r Thorel, les Lolos noirs, pris comme types, sont de haute stature, leurs épaules sont larges, leur tronc n'est pas carré ; la taille est accusée surtout chez les femmes. Leurs membres sont bien articulés et proportionnés, leurs jambes sont droites, à mollets développés.

Leur teint est bistre, mais moins que celui des Hindous et des populations préchinoises à type océanien. Leur physionomie expressive est énergique sans dureté, leurs traits sont accentués. Leur face est ovale, surmontée d'un front assez large, peu fuyant supérieurement, à bosses frontales assez p.375 marquées. Ils ont les yeux horizontaux, bien qu'un peu bridés à l'angle interne, plus enfoncés dans l'orbite que ceux des Mongols et mieux protégés par les arcades sourcilières. Leur nez, un peu large, est souvent droit, parfois busqué. Les pommettes sont saillantes sans exagération. La bouche est de grandeur moyenne, les lèvres quelque peu épaisses, les dents sont blanches et régulières. L'angle formé par la branche montante du maxillaire inférieur avec le

Contribution à l'ethnologie

corps de l'os se rapproche de l'angle droit. Le menton, souvent un peu large, proémine. D'après Colbourne Baber, ces derniers caractères ne seraient pas toujours ainsi indiqués, d'ordinaire le menton serait pointu. Ils ont souvent une barbe noire, assez bien fournie, frisée ou ondulée.

M. C. Baber signale chez les Lolos une prédisposition curieuse aux rides, frontales particulièrement.

Les femmes sont en parfaite relation de grandeur, de forme et de vigueur avec les hommes ¹.

Les Lolos que nous avons observés dans le Yun-nan oriental, à Toudza, Y-o-fong et Lou-mei, avaient la taille un peu au-dessus de la moyenne. Ils m'ont paru mésaticéphales, avec tendance à la dolichocéphalie, marquée surtout chez les Ko-pou de Tou-dza ².

¹ D^r Thorel, Notes anthropologiques (<u>Voyage d'exploration en Indo-Chine</u>, par Doudart de Lagrée, F. Garnier, etc., Paris, 1873).

² Voir le chapitre III du livre III des *Récits de voyages*.

Consulter aussi ce chapitre pour quelques descriptions de costumes. Pour les Noirs, cf. Baber.

Quant à la langue, le père Vial qui a étudié la langue parlée et écrite de ces aborigènes (De la langue et de l'écriture indigènes au Yun-nan, Paris, 1890), s'est occupé plus spécialement du dialecte Ngi-pa, de Lou-mei, lieu de sa résidence. De ses observations, ce missionnaire a tiré les conclusions suivantes :

La langue lolotte est monosyllabique sans nasalité. Les monosyllabes, ayant chacun un sens précis, sont parfois juxtaposés dans les mots doubles ou triples, terminés par une syllabe euphonique.

Les euphoniques, classe de mots inconnus aux langues européennes, sont des monosyllabes n'ayant aucun sens, intercalés entre deux mots pour servir de tampon ; elles remplacent les prépositions qui font complètement défaut à la langue lolotte.

Cette langue possède toutes nos lettres, sauf l'u, formant à peu près trois cents monosyllabes, bien plus propres à écrire nos noms européens que les monosyllabes chinois.

Les différents dialectes lolos peuvent être ramenés à deux principaux : la langue d'ou et la langue d'a.

Les Lolos Noirs, Blancs, les Ko-pou et les Na-se-pou qui se disent sortis de la même souche, parlent le dialecte d'ou. Le dialecte ngi-pa appartient à la langue d'a.

Les Lolos ont une écriture particulière. Les Chinois prétendent que c'est simplement l'écriture chinoise sous la forme dite *koi-teou*, inventée par Abhi ou Avi. Voici comment M. Douglas décrit l'écriture des manuscrits lolos rapportés par MM. C. Baber et Bourne : « Ces caractères sont des adaptations et des formes contractées des anciens symboles chinois, il y a aussi des formes pictographiques qui n'ont rien de chinois. » Depuis, d'autres manuscrits lolos ont été rapportés en Europe, l'un par M. d'Amade, plusieurs autres par M. Vacle. Voir à ce sujet : *Notes sur quelques populations du Nord de l'Indo-Chine*, par le père Lefèvre-Pontalis, *Journal asiatique*, huitième série tome XIX, n° 2.

Le père Vial incline à penser que les caractères lolos étaient d'abord hiéroglyphiques. Puis, ajoute-t-il, les Lolos ont appliqué plusieurs mots sur un même caractère, conservant pour certains uniquement le son et abandonnant l'idée. La langue lolotte s'écrit comme elle se parle, avantage qui manque à la langue chinoise.

D'après la tradition, les Lolos Noirs gravaient autrefois leurs caractères sur de la pâte de farine durcie et les Blancs les écrivaient sur de la toile de chanvre. À l'encontre des

Contribution à l'ethnologie

_{p.376} Les Lolos Noirs du Se-tchouan forment une sorte de confédération de tribus indépendantes, réunies pour sauvegarder leurs biens et leur liberté.

Les Lolos ont des chefs héréditaires de deux ou plusieurs degrés. Chez les Lolos indépendants, ces chefs, dont le pouvoir est incontesté, sont désignés par l'expression d'*Os noirs*. Une seconde classe est formée par les vassaux ou le peuple, appelés les *Os blancs*. Les esclaves, *ouâ-tse*, forment une troisième classe. Ces derniers sont tatoués, sur le front ou ailleurs, des marques de la tribu; sévèrement punis lorsqu'ils sont indociles, ils sont traités comme les Os blancs s'ils se montrent disciplinés ¹.

Dans le Yun-nan, les Lolos ont conservé l'organisation que leur avait donnée Ou-san-kouei, il y a plus de deux siècles. Les mandarins traitent les questions qui les concernent par l'intermédiaire du *t'ou se*, chef du district auquel ils appartiennent; ces fonctionnaires sont reconnus par le gouvernement chinois et, dans certains cas, nommés par lui. Chaque village a un chef élu par les habitants placé sous la direction immédiate du *t'ou se*. Le *t'ou se* règle les affaires de peu d'importance où les Chinois ne sont pas mêlés; celles qui sont plus considérables: crime, vol, etc., sont l'objet de rapports de sa part au mandarin qui décide selon la loi chinoise.

Le *t'ou se* est toujours un Lolo parlant bien le chinois, qui jouit d'une certaine influence dans le district. Ces fonctionnaires sont responsables

livres chinois, les écrits indigènes commencent par la gauche, comme nos livres ; mais on les lit de haut en bas à partir de la gauche de la page. Les livres lolos sont manuscrits, l'imprimerie et la gravure étant inconnues de ces populations.

Dans leurs contrats pour les affaires importantes : fiançailles, déclaration de guerre, voire dans les messages pour rendez-vous, ils font usage de planchettes sur le bord desquelles ils pratiquent certaines échancrures.

Les Lolos ont une année de douze mois lunaires et le cycle de douze années analogue à celui des Kirghiz et des Mongols.

Leur année commence vers la fin de novembre. La veille, les jeunes gens des deux sexes vont sur la montagne couper du bois et des herbes sèches destinés à des feux de joie. Ils font cette besogne en chantant des chœurs. De retour au village, ils élèvent des bûchers qu'ils allument à la nuit close, tirent des pétards, se réjouissent et boivent de l'eau-de-vie (P. Crabouillet).

¹ C. Baber.

Contribution à l'ethnologie

vis-à-vis des mandarins. Leur salaire est habituellement bien minime, les habitants pourvoient aux frais de leurs déplacements ¹.

Les t'ou se lolos sont analogues à ceux des Miao et des Tchong-kia, avec cette différence qu'ils appartiennent toujours à des gens de leur race, tandis que ceux des peuplades précédentes peuvent être des étrangers.

_{p.377} M. Deblenne fait ensuite d'après le père Crabouillet, Baber, M. G. Deveria et M. Rocher, un résumé intéressant de la religion, des coutumes, et de l'histoire des Lolos. Cf. aussi *Récits de voyages*, livre III, chapitre III.

2º Man-tse

On trouvera dans le livre de M. Rocher des renseignements sur les Man-tse du Yun-nan.

3° Sy-fan

Les Chinois désignent sous le nom de Sy-fan, « Fans occidentaux », les tribus qui habitent les montagnes de l'ouest des provinces de Kansou, de Se-tchouan et le nord-ouest de celle de Yun-nan, confinant au Tibet.

À la fin du XVII^e siècle de notre ère, la région occupée par les Sy-fan était comprise entre les fleuves Hoang-ho au nord, Yang-tse-kiang au sud, et, à l'ouest, par le grand affluent de gauche de ce fleuve, la rivière Ya-long.

Les Sy-fan avaient autrefois pour voisins au nord les Tartares, au sud les Chinois.

« La plus grande partie de la région des montagnes que contourne au sud la courbe du « Fleuve au sable d'or » (Kincha-kiang ou haut Yang-tsé) appartient ethnographiquement au Tibet, bien que le pays en soit détaché au point de vue politique. Les habitants policés de la contrée sont des Bod,

¹ É. Rocher.

Contribution à l'ethnologie

comme ceux de Lassa, ayant les mêmes noms et les mêmes institutions sociales ¹.

Les Sy-fan étendaient jadis au loin leur domination. Plusieurs de leurs princes se sont rendus redoutables aux populations limitrophes, voire aux souverains de l'empire du Milieu. Ils ont même régné à trois reprises sur les provinces occidentales de la Chine.

Les Chinois partageaient les Sy-fan en deux fractions, d'après la couleur de leurs tentes : les noirs, Hé-Sy-fan, et les jaunes, Hoang-Sy-fan. Les premiers paraissent peu civilisés.

Les bergers logent, d'ordinaire, sous des tentes noires, en poils de yack. Les demeures permanentes des Sy-fan sont de grossières maisonnettes en pierre, percées d'étroites ouvertures et couvertes d'un toit plat. Isolées les unes des autres, souvent bâties sur des promontoires, sur le flanc de montagnes à pente rapide qui bordent les rivières torrentueuses, elles ressemblent à des ruines de châteaux forts (cf. Récits de voyages, livre II, chap. III-IV). Les murs de celles que nous avons rencontrées, le long de la haute rivière Min, sont solides, bien que les pierres qui les composent ne soient pas toujours cimentées. Elles ont la forme de prismes droits quadrangulaires, sont plus hautes que larges, terminées en terrasse; ces maisons ne sont pas mal construites. Il y en a parfois de plus grandes que les autres, _{n 378} à murailles plus épaisses, et défendues, en outre, par de solides remparts de pierre qui se prolongent sur les montagnes voisines. Dans beaucoup de villages installés sur la route que nous avons suivie de Song-p'an-ting à Mao-tcheou, les Chinois ont établi leurs demeures charpentées en bois entre les murs d'anciennes habitations sy-fan.

Comme le fait judicieusement remarquer Élisée Reclus,

« le contraste est grand entre les villages des Tibétains et ceux des Chinois. Tandis que ceux-ci aiment à se grouper en agglomérations compactes, même quand il leur faut pour cela

_

¹ Élisée Reclus.

Contribution à l'ethnologie

s'éloigner de leurs cultures, les Tibétains restent séparés les uns des autres. Dans les pays habités par les deux races à la fois, les bourgs sont chinois et les campagnes tibétaines.

Les Sy-fan semblent être un prolongement des Tibétains en Chine ; ils habitent un pays conquis par les Chinois sur une population de race tibétaine, refoulée par les vainqueurs dans les montagnes. Leurs hameaux, leurs villages sont, d'ordinaire, éloignés des routes fréquentées ; plusieurs de ces villages seraient néanmoins, dit-on, assez peuplés. Les plus gros que nous ayons vus ne contenaient guère que 100 à 150 familles agglomérées, au maximum. Il y en a, nous a-t-on dit, de bien plus considérables. Toutefois, il est bon de faire observer qu'on appelle parfois village, dans ces pays, des communes administrées par un même chef, composées de plusieurs groupes éloignés parfois de un, deux ou plusieurs kilomètres les uns des autres.

On y voit, comme au Tibet, des lamaseries habitées par un nombre assez élevé d'individus, quelquefois une ou plusieurs centaines, avec des villages de gens cultivant les terres qui appartiennent à la communauté, mais cela est plus rare dans les pays sy-fan que dans la région purement tibétaine.

Dans les villages sy-fan que nous avons traversés aux environs de Song-p'an-ting, il y avait, devant chaque maison, des laptchas, perches plantées en terre, à la partie supérieure desquelles sont attachées des banderoles de toile blanche. Sur ces banderoles, qui flottaient au vent, sont inscrites des prières. Au-dessus des toits des maisons, sur l'arête de celles qui avaient des toitures prismatiques triangulaires ou près des habitations, sur des colonnettes de bois, étaient installés, sous de petits abris, des moulins à prières que la brise faisait tourner.

La politesse est très en honneur au Tibet comme dans la Chine occidentale, voisine de ce pays. Le Tibétain salue en montrant la langue. Bien que les voyageurs qui ont passé dans les pays tibétains nous eussent déjà renseignés sur cette façon de souhaiter la bienvenue, nous l'avions un instant oubliée. Aussi, mes compagnons et moi, fîmes-nous d'abord grise mine au premier Tibétain de Ta-tsien-lou,

Contribution à l'ethnologie

qui se tenait immobile devant nous en nous tirant la langue. Cela nous surprit d'autant plus que nous n'avions point observé ce manque de courtoisie chez les aborigènes de Song-pan à qui nous paraissions pourtant être très sympathiques.

On reproche aux Sy-fan, comme aux autres Tibétains, leur goût prononcé $_{\rm p.379}$ pour les liqueurs alcooliques, mais j'ai cru comprendre qu'ils n'en abusent que dans des circonstances spéciales (fêtes, banquets, visites à des personnages qui leur offrent une collation et des liqueurs), ou bien lorsqu'ils reviennent de faire des courses longues et pénibles.

D'humeur douce, faciles à gouverner, assez courageux, naturellement gais, ils aiment la musique, la danse et le chant.

Sur les traits physiques et les costumes des Sy-fan nous avons reproduit, dans le chapitre IV du livre II des *Récits de voyages*, une première note de M. le D^r Deblenne, malheureusement beaucoup moins complète que celle qui figure dans son Rapport définitif. Faute de place, et en attendant la publication *in extenso* de son Rapport, nous sommes obligés de nous y référer. M. Deblenne donne aussi un intéressant résumé de la religion des Sy-fan et des Tibétains, d'après le père Desgodins, et ses propres observations.

Les Sy-fan, comme les Tou-fan, « Fans aborigènes » Tibétains, observent la religion de Fo ou de Bouddha, modifiée.

« Au V^e siècle, des missionnaires hindous commencèrent la conversion du peuple tibétain au bouddhisme; le premier temple bouddhique au Tibet fut construit en 698. C'est seulement au VII^e siècle que le culte de Bouddha remplaça dans tout le pays la religion *bon* ou *pon-bo*. Cent ans plus tard, la religion nouvelle brillait de tout son éclat au « Bodyoul », plateau tibétain, (nom donné par les indigènes à leurs pays). L'ancienne religion *pon-bo* ou *bon-pa* n'a pas, cependant, entièrement disparu du Tibet, ses prêtres possèdent encore plusieurs lamaseries, surtout dans la région sud-orientale et dans le petit royaume semi-indépendant de Po-mi, à l'ouest du Salouen. Les sectateurs de cette religion croient à l'existence de deux grands dieux, l'un mâle et l'autre femelle, desquels sont sortis tous les autres dieux, les génies

Contribution à l'ethnologie

et les hommes ¹. Les rites primitifs du peuple tibétain, analogues à ceux du taoïsme chinois (?), consistaient à faire des offrandes et des prières aux lacs, aux montagnes et aux arbres, représentant les forces de la nature ².

Les montagnards d'Ombo et des alentours du Dangra-yum, n'inscrivent pas et ne prononcent pas la même formule de prière que les autres bouddhistes tibétains, ils tournent leurs moulins à prières, comptent les grains de leurs rosaires et font leurs processions en sens inverse des autres bouddhistes du Tibet ³.

Certaines tribus dans le voisinage du Yun-nan, etc., vénèrent les arbres et les rochers dans lesquels habitent des esprits malfaisants et, comme les peuplades de la Chine méridionale dont nous avons parlé, s'adressent à des sorciers (*Moumos* ou *Mourmis*) qui conjurent les mauvais génies ⁴.

En général, les Sy-fan qui habitent les montagnes du Se-tchouan, chez $_{\rm p.380}$ qui le lama ${\rm \ddot{s}}$ me s'est introduit à un degré moindre que chez les autres Tibétains, sont pourtant assez zélés sectateurs de Bouddha.

Au XII^e siècle le moine Tsonkhapa réforma le bouddhisme et fonda la secte, dominante aujourd'hui au Tibet, des « Bonnets jaunes » ou *Geluk-pa*; l'ancienne secte des « Bonnets rouges », *Duk-pa* ou *Chammar*, compte encore dans certaines régions tibétaines bon nombre d'adeptes.

Le Bouddha ne meurt point, il passe de corps en corps et se perpétue comme Tachi-lama. Il y a au Tibet plusieurs bouddhas vivants, dont le plus puissant est le dalaï-lama de Lassa; son pouvoir date du XVIe ou du XVIIe siècle. L'un de ces divins bouddhas est une femme, supérieure d'un couvent. Le but suprême des bouddhistes mystiques est « la perfection idéale par l'anéantissement de tout ce qui est matériel dans l'être humain et par la renaissance dans le sein de

¹ <u>Desgodins, Mission du Tibet</u>.

² Élisée Reclus.

³ Naïm-Singh, Trotter, *Journal of Geographical Society*, 1877.

⁴ Desgodins, Mission du Tibet.

Contribution à l'ethnologie

l'immuable divinité ». Mais il s'en faut de beaucoup que tous aient de cette doctrine une conception si élevée. Les bouddhistes croient ordinairement à la métempsycose, et, pour la masse, le culte sert uniquement à écarter les mauvais esprits.

La formule de prière que le Tou-fan ou le Sy-fan répète le plus souvent est : *Om manï padmé houm*, que la plupart des commentateurs traduisent : « O joyau dans le lotus, ainsi soit-il ! » et qui, suivant d'autres savants orientalistes, signifie : « Bouddha, écoute (ou reçois) ma prière ! ». Ce sont les premiers mots qu'apprenne à l'école l'enfant tibétain. De même l'enfant cambodgien, dans le pays duquel le bouddhisme de Ceylan est scrupuleusement observé, apprend, en commençant l'alphabet, la formule *Mo no pout thea io sat thom* qui serait aussi, nous a-t-on dit, une prière.

La phrase sacrée des lamas est inscrite sur les temples, sur les maisons, sur les bandières des laptchas, elle est gravée sur chacun des fragments assez larges de schistes ardoisés, de marbre ou autres pierres aplaties réunies en petites éminences coniques appelées *mané* le long des routes (senties) ; ou bien sur les parois des montagnes, en grands caractères, parfois à côté des statues colossales taillées grossièrement dans la roche vive. Elle est écrite sur les amulettes, dans les reliquaires d'or, d'argent ou d'un autre métal que chacun porte et qui contiennent soit de petites statuettes de Bouddha, soit des dents, cheveux, ongles, fragments d'os ou de vêtements de saints lamas ¹.

Les Tibétains, voyageurs ou autres, ont avec eux leurs petits moulins à prière portatifs. Parfois le vent, l'eau sont utilisés pour faire tourner des moulins plus gros, cylindriques dont chaque révolution montre au ciel la prière sacrée. Ces moulins à prière, *korlo, khorten*, sont très communs. — Les pèlerins bouddhistes apportent des ammonites au sommet des montagnes et déposent à côté des

49

¹ Hooker, Himalayan Journal ; <u>Huc, Souvenir d'un voyage en Tartarie, en Chine et au Tibet</u>.

Contribution à l'ethnologie

ossements et des crânes de l'ovis ammon, la grande brebis sauvage, pour écarter les mauvais génies 1.

p.381 D'après les règles, les édifices religieux, généralement construits en forme de pyramide, doivent avoir la face septentrionale peinte en vert, celle de l'orient en rouge, celle du sud en jaune, celle de l'occident reste blanche. Chez les Sy-fan du haut Se-tchouan cette règle ne nous a pas paru toujours strictement observée. — Dans l'intérieur des temples, outre les statues en bronze ou en bois doré de Bouddha, de saints lamas, etc., sont érigées des images hindoues dorées qui représentent Bouddha, l'Esprit ; Dharma, la Matière, et Sangha, l'Union des deux principes.

On y voit aussi des vases sacrés en métal, des tam-tam, gongs, etc., des inscriptions bouddhiques sur des panneaux, des planchettes dorées, des colonnes de bois ou de pierre ; au plafond sont suspendus des animaux empaillés ou autres ex-voto offerts par les fidèles.

Les « Bonnets jaunes » ont fait vœu de célibat ; il n'en est pas de même des « Bonnets rouges » qui sont méprisés des premiers pour ce motif. À côté des temples, se sont fondées des communautés d'hommes et de femmes.

Les rites de la religion bouddhique présentent aussi au Tibet de grandes analogies avec celles de la religion catholique.

Nous avons pu visiter deux lamaseries, l'une près de Song-pan, l'autre à Ta-tsien lou. Dans la première, les lamas s'alarmèrent à notre arrivée, mais bientôt devant notre attitude pacifique ils reprirent confiance et nous assistâmes à une collation de thé salé et beurré, qu'ils firent dans la pagode en psalmodiant et en chantant ; leur voix et leurs chants ne ressemblaient nullement à la voix et aux chants des Chinois. Ces lamas, vêtus de robes de laine brune, avaient la tête rasée et portaient la barbe. Ils nous firent visiter leur bibliothèque, qui nous a paru renfermer davantage d'objets en métaux, plus ou moins précieux, que de volumes, et nous nous quittâmes en excellents termes, en

¹ Schlagintweit. Élisée Reclus.

Contribution à l'ethnologie

passant par une porte au dehors de laquelle il y avait cinq ou six gros moulins à prières, cylindriques, mobiles sur un axe longitudinal et que l'on pouvait faire tourner avec le doigt. La partie médiane de l'arête de la toiture du temple était surmontée de plusieurs boules d'or massif, progressivement décroissantes de bas en haut.

Quatre sectes principales se partagent les fidèles du Tibet. Les lamas sy-fan du Se-tchouan septentrional et occidental se rattachent probablement aux sectes les plus voisines de la région qu'ils habitent (la jaune, la rouge et la noire, il nous semble). Les Sy-fan des montagnes croient encore, en plusieurs endroits, nous a-t-on assuré, que les esprits du mal résident dans certains arbres, qu'ils sont la cause des maux qui les frappent, etc. ¹



¹ Suivant une légende mentionnée dans les tableaux historiques de Klaproth, reproduite dans les notes inédites que M. le D^r A. Corre a bien voulu me communiquer, les Tibétains prétendent être issus d'une espèce de grand singe San-Metchin et de sa femelle Raktcha; ils se glorifient de cette origine et se croient plus anciens que les autres hommes. Les historiens chinois désignaient autrefois sous le nom de Khiang toutes les tribus tibétaines, plus tard ils les appelèrent Tou-fan et Sy-fan. Les Sy-fan ont donné à la Chine la dynastie des Tcheng dans le Se-tchouan (301-346), les dynasties des Tsin antérieurs (390-395) et des Tsin postérieurs (384-417) dans le Chen-si (T. de Lacouperie.)

Au VII^e siècle de notre ère, ils possédaient, du côté de l'orient, plusieurs parties du Se tchouan et du Chen-si, ils s'étaient emparés de plusieurs villes que les Chinois nomment Tcheou dont ils avaient formé quatre grands gouvernements. Du côté de l'occident, ils étaient maîtres de tous les pays qui sont au delà du Ya-long-kiang, jusqu'aux limites du Cachemire (Du Halde).

Contribution à l'ethnologie

CONCLUSION

RACES PRIMITIVES DE LA CHINE

leur retraite graduelle devant l'invasion chinoise, leurs modifications successives

@

p.382 Ma-touan-lin et les autres historiens chinois nous apprennent qu'à une époque maintenant vieille de 6.000 ans, les peuplades qui, plus tard, fondèrent l'empire chinois arrivèrent par le nord-ouest sur le vaste territoire que les Européens appellent Chine et que ses habitants actuels nomment « empire du Milieu », qu'elles durent défricher de grandes et profondes forêts afin d'en conquérir le sol et pour avoir raison des sauvages qui s'y trouvaient.

Ces sauvages indigènes, qui vivaient alors dans les contrées septentrionales boisées de la Chine, sont dénommés par les chroniqueurs chinois *Y*, c'est-à-dire « Porteurs de grands arcs », et aussi Miao-tse, c'est-à-dire « Fils des Champs incultes ».

Toujours poussés de proche en proche vers le sud, ils se réfugièrent dans des montagnes peu accessibles, où l'on trouve encore aujourd'hui des représentants plus ou moins modifiés de leur antique race.

D'autre part, une légende fait d'une tribu centrale des Négritos certainement autochtones ¹.

En jetant un coup d'œil d'ensemble sur tout ce qui précède, cherchant à déduire du connu actuel l'inconnu des âges primitifs, nous sommes enclins à penser que les premiers représentants de l'espèce humaine ayant vécu dans la partie de l'Asie extrême orientale désignée maintenant par nous sous le nom de Chine, appartenaient à un type ethnique peu élevé. Nous nous les figurons voisins de Négritos à front peu large, déprimé, fuyant, à nez élargi, p.383 épaté, avec prognathisme accentué, à arcades zygomatiques et muscles masticateurs très

¹ Beauregard, *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 1882. Corre, notes inédites sur la Chine.

Contribution à l'ethnologie

développés, de stature plutôt petite, à ventre proéminent, à membres grêles, les membres supérieurs relativement longs, se rapprochant comme aspect extérieur de certains singes anthropoïdes. Ils ont dû d'ailleurs y rencontrer dans les forêts ces singes anthropomorphes, voisins des gorilles des chimpanzés, des orangs, des gibbons, qui les avaient précédés dans cette contrée.

D'où la légende tibétaine que l'on trouve aussi répandue dans l'Inde, l'Indo-Chine, les îles de la Sonde et dans certaines tribus préchinoises de l'empire du Milieu, qui assigne à l'homme le singe comme ancêtre. Les populations primitives ont été frappées par la presque similitude de divers caractères extérieurs de l'homme avec d'autres existant chez le singe. À Madagascar les Malgaches disent en parlant des Makis (Lémuriens, indrisinés) : « C'est du monde comme nous. » Les Malais appellent les singes anthropoïdes de Sumatra et de Bornéo « orangoutang », c'est-à-dire « homme des bois ». Les Annamites prétendent que « les singes sont des hommes qui comprennent, mais qui, plus rusés que les autres, ne veulent pas parler et vous répondent seulement par des grimaces ». Nous avons entendu à Madagascar et en Indo-Chine des gens du peuple soutenir très sérieusement ce que nous rapportons.

Il est vrai qu'au point de vue physiologique ces populations ont certaines attitudes qui leur sont communes avec les représentants de l'espèce simienne. La façon de pratiquer la station debout chez les Moïs, les Khas, les Penongs, de même que celle de plusieurs tribus nègres africaines, rappelle la manière dont certains anthropomorphes effectuent la même posture. La mobilité du gros orteil le rendant presqu'opposable aux autres, chez les Annamites, leur permet de grimper facilement sur les arbres en s'aidant avec les pieds ; ils peuvent prendre entre le premier et le second orteil de menus objets, voire parfois du fil et des aiguilles. La plupart des peuplades de l'Indo-Chine et de la Chine ont l'habitude de se reposer accroupis en appuyant leurs fesses sur le bas de leurs jambes ; nous en avons vu assez souvent perchés dans cette posture sur des morceaux de bois plus ou

Contribution à l'ethnologie

moins volumineux (planches, poutres, branches d'arbres), voire bambous horizontalement placés. Il est donc fort compréhensible qu'ils aient fait, autrefois surtout, des rapprochements entre la manière d'être des singes et la leur.

À l'époque de l'apparition des premiers hommes dans les forêts de la Chine primitive où vivaient des singes anthropoïdes, le climat de ces régions devait être plus chaud qu'aujourd'hui, dans les parties septentrionales et occidentales surtout. Après les Négritos seraient venus, supposons-nous, dans les mêmes parages, les Khas, Penongs ou Moïs d'un type humain déjà plus développé, à intelligence plus élevée, puis les autres autochtones que les Chinois appellent ironiquement les Miao-tse et avec lesquels, dès leur arrivée, ils ont dû entrer en lutte. Ceux-ci s'étaient alors vraisemblablement déjà mélangés avec les habitants qui les avaient précédés, et, lorsque les p 384 Chinois débouchèrent par le nord-ouest de leur pays, ils formaient une race qui n'était probablement ni caucasique ni même mongolique, que nous nous représentons à peu près avec les caractères physiques suivants : mésaticéphales à yeux ronds, horizontaux, pas très enfoncés dans les orbites, pommettes peu saillantes, nez moyen, peu prognathisme peu accusé, bouche assez grande; trapus, assez bien musclés, de stature moyenne, à cheveux noirs le plus souvent, moins rudes que ceux des Mongols, à système pileux plus développé, teint plus foncé que ces derniers. Les diverses tribus de cette race se sont plusieurs fois réunies en confédération, ont formé des empires parfois puissants et étendus : royaumes de Tsou, de Nan-tchao, etc. Quelquefois aussi leurs femmes se sont alliées avec des Chinois, plus souvent avec des soldats au service des chefs chinois, mais qui n'étaient point de la même race que les Han-jen.

D'après la plupart des auteurs, les aborigènes de la Chine (Miao-kia, Miao-tse) seraient originaires de l'Asie centrale, comme les fleuves euxmêmes qui baignent la région qu'ils habitent (suivant l'heureuse expression du D^r Thorel) le Brahmapoutre, le Hoang-ho, le Yang-tsé, le Mékong, le Salouen, l'Irraouaddy. Toutefois, d'après les données de

Contribution à l'ethnologie

l'histoire, il est permis de penser, observent T. de Lacouperie et le D^r Billet, que cette race a occupé la Chine propre, « la Chine fleurie », avant de peupler l'Indo-Chine. Elle aurait donc remonté le long du fleuve Jaune ou du fleuve Bleu, plutôt que de suivre les voies tracées par les autres cours d'eau. Ultérieurement, poussée par le flot envahissant des Chinois, elle aurait rétrogradé peu à peu vers le Sud, occupé progressivement les provinces plus méridionales de la Chine actuelle et enfin la presqu'île transgangétique. Les renseignements qui nous sont fournis par l'ethnographie et la linguistique viennent en cela à l'appui des documents historiques ; nous sortons donc du domaine de l'hypothèse pour aborder celui de la réalité.

Des croisements de cette race autochtone avec les Chinois et les autres envahisseurs des territoires asiatiques extrême-orientaux, sont issus des métis présentant des caractères différents suivant que les nouveaux facteurs auxquels ils étaient dus appartenaient à telle ou telle race océanienne, touranienne, aryenne. Les individus de la race primordiale qui ne se sont point mélangés aux vainqueurs ont été chassés par ceux-ci dans les montagnes où on les rencontre encore aujourd'hui sous différents noms : Miao-tse au Koui-tcheou et dans quelques parties du Kouang-si ; Sy-fan, Man-tse, Lolos noirs à l'ouest et au sud du Se-tchouan, au nord et à l'ouest du Yun-nan ; Pa-i au sud de cette province, Man au nord du Tonkin et du Laos oriental, Khas, Moïs, Penongs, Chans en Indo-Chine, etc. Isolés les uns des autres par les envahisseurs, ils ont formé çà et là des noyaux plus ou moins distincts, et dont les dissemblances se sont accrues avec le temps, pour les tribus qui n'avaient plus aucune relation entre elles.

Les langues se différencièrent, l'écriture usitée se ressentit du voisinage _{p.385} de peuples plus puissants, souvent même les caractères dont se servaient ces peuples furent adoptés par les fractions de la race primitive ; toutes ces tribus cependant conservèrent quelques usages analogues (coutumes relatives au mariage, croyances aux maléfices de l'esprit du mal, au pouvoir des sorciers, etc.) militant en faveur d'une origine commune.

Contribution à l'ethnologie

Les Y-kia ou P'en-ti forment aujourd'hui le groupe le plus important de la Chine méridionale, celui qui y occupe l'étendue de territoire la plus considérable. Au Kouang-si, pillés à chaque instant par les pirates, résidus que la Chine y déverse, voire par les soldats impériaux, ces malheureux qui souvent ne sont pas sûrs du lendemain, d'autant plus que leur pays dépeuplé par les guerres civiles n'est certes pas l'un des plus riches de la Chine, s'adonnent souvent au vol et aux déprédations pour ne pas mourir de faim. Cet état de choses déplorable cesserait bientôt si le Kouang-si était régi par une administration ferme et forte qui permettrait aux pauvres habitants de cette province de cultiver leurs terres en toute tranquillité. La disparition de la misère entraînerait celle du brigandage, certaines tribus n'y abandonneraient plus leurs enfants pour avoir moins de bouches à nourrir.

Les légendes rapportées par les gens de plusieurs tribus aborigènes nous incitent à accepter comme vrai que les autochtones pratiquaient autrefois l'anthropophagie. Les dialectes parlés par ces indigènes sont pauvres en termes religieux et abstraits. Lorsqu'on interroge certains d'entre eux pour savoir s'ils ont l'idée de Dieu, ils répondent parfois qu'ils ne se sont jamais posé cette question, beaucoup ignorent s'il y a un seul Dieu ou s'il y en a plusieurs. Leurs connaissances médicales sont à peu près au niveau de leurs idées religieuses. Seuls les Sy-fan, qui pratiquent le bouddhisme, sont plus avancés sous ces rapports.

Un autre fait se dégage des considérations précédentes, c'est que la race chinoise est un composé de races diverses, que la langue chinoise a subi de nombreuses modifications, par suite des éléments nouveaux, entrés à diverses époques dans sa constitution. Il paraît résulter des recherches de T. de Lacouperie qu'elle aurait été anciennement agglutinante, polysyllabique et ne serait devenue monosyllabique que plus tard, contrairement aux théories admises.

L'écriture des Chinois, d'abord picturale, idéographique (un mot représenté par un caractère lui correspondant) serait devenue postérieurement phonétique, le caractère répondant au son exprimé, mais pas toujours directement à l'idée. Quant aux langues indigènes,

Contribution à l'ethnologie

certaines, comme celle des Pa-I, des Sy-fan, sont alphabétiques, d'autres, comme celle des Lolos, pourraient aisément le devenir.

Depuis quelques années un facteur, non des moins importants, l'élément européen, est venu s'ajouter d'une façon plus évidente qu'autrefois aux composants de l'empire du Milieu. Différents peuples de l'Europe, les Anglais, les Russes, les Français, les Allemands sont maintenant en contact direct avec la Chine continentale qui, malgré sa résistance obstinée, est obligée d'entretenir avec eux des relations progressivement plus étendues. Une nouvelle transformation des races indigènes qui l'habitent et de la race chinoise, lente sans doute, moins peut-être qu'on ne le prévoit, semble désormais inévitable.

Note supplémentaire. — La proportion des races non chinoises à la population totale serait, d'après M. le D^r Deblenne :

Au Se-tchouan de 1/7 environ, soit près de 6 millions 1/2 d'âmes sur 45 millions d'habitants ; presque tous concentrés à l'ouest de la rivière Min, affluent de gauche du Yang-tsé, qui se jette à Soui-fou et de la partie supérieure du Fou-ho (qui se réunit au Kia-lin-kiang à Ho-tcheou).

Pour l'ensemble de la Chine méridionale et occidentale, M. Deblenne l'estime aux deux tiers, en y comprenant les métis. Voici une autre proportion, fournie par les missionnaires :

Yun-nan: 2/3 (5 millions environ sur 8 millions d'habitants).

Koui-tcheou: 1/2 (3.500.000 sur 7 millions) Kouang-si: 7/10 (5 millions sur 7 millions).

